Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

VILLE DE VANDŒUVRE lès-Nancy

RAPPORT ANNUEL

EXERCICE 2018

2018 année des associations

Situation de la Collectivité au regard de la Politique de la Ville

Contrat de Ville du Grand Nancy 2015 - 2020

Utilisation de la DSU-CS

Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale

VANDŒUVRE la politique de la ville

Ville de Vandœuvre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

**Photo couverture : Juin 2018.
La Fête des Associations au Parc Richard Pouille,
un franc succès par un temps caniculaire.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

SOMMAIRE

I. Contexte 1

A. Article L 1111-2 du CGCT 1

B. Politique de la Ville : orientations 2018 1

1. Le contexte 1
2. Les temps forts 2
3. Les projets 5

C. Le Contrat de Ville du Grand Nancy 2015-2020 pour mémoire 6

D. Évolution des indicateurs relatifs aux inégalités sur la commune 7

Sources :
- INSEE, RP 2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017 ;
- Observatoire des Territoires, zone d'étude Vandœuvre-lès-Nancy (commune 2018).

II. Rapport sur la situation de la ville au regard de la Politique de la Ville 27

A. Actions et crédits spécifiques politique de la ville 27

B. Le Conseil Citoyen de Vandœuvre (CCV) 31

III. Rapport sur l'utilisation de la DSU - CS 32

A. Actions et crédits de droit commun sur les quartiers 32

B. Le personnel municipal 50

IV. Les annexes 51

A. Tableaux récapitulatifs des dépenses 51

B. Montants des dotations attribuées par l'État - Évolution 54

C. Textes de référence et rapports ONPV 55

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

I. CONTEXTE

A. LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Conformément à l'article L 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2014-173 du 21 février 2014 - article 11 :

« […] Chaque année, dans les communes ayant bénéficié de la **dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale**, au cours de l'exercice précédent, il est présenté un rapport aux assemblées délibérantes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale compétents sur les actions menées en matière de développement social urbain. Ce rapport retrace l'évolution des indicateurs relatifs aux inégalités, les actions entreprises sur les territoires concernés et les moyens qui y sont affectés […].

Dans les communes et établissements publics de coopération intercommunale ayant conclu **un contrat de ville** défini à l'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, le maire et le président de l'établissement public de coopération intercommunale présentent à leur assemblée délibérante respective un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation […].

Les éléments du rapport prévu au troisième alinéa font l'objet d'une consultation préalable des **conseils citoyens** présents sur le territoire. Le conseil municipal et le conseil communautaire sont informés du résultat de cette consultation lors de la présentation du rapport. […] ».

B. POLITIQUE DE LA VILLE : ORIENTATIONS 2018

1. LE CONTEXTE

2018 marque un temps fort de la Politique de la Ville voire même un réel tournant par les multiples annonces et décisions actées en sa direction sur ce seul exercice.
Initiée à la fin des années 70, la Politique de la Ville, qui fêtait ses 40 ans en 2017, présente un bilan contrasté. On dénombre, en effet, une dizaine de *« plans banlieue »* lancés par les gouvernements successifs, avec des bilans plus que mitigés.
Quarante ans de réformes en direction des quartiers qui n'ont pas réussi à combler les inégalités avec les autres lieux de vie. Plus de cinq millions de personnes habitent dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) dont plus de 42% sous le seuil de pauvreté (en France métropolitaine).

Le Président de la République, dans un discours prononcé à Tourcoing en novembre 2017, avait annoncé qu'il souhaitait un changement de méthode et avait chargé Jean-Louis BORLOO d'une mission sur les quartiers prioritaires. Ce dernier, *« père de la rénovation urbaine »*, ancien ministre de la ville, avait remis son rapport au Premier ministre, Édouard PHILIPPE, jeudi 26 avril 2018.
Le rapport Borloo, intitulé "Vivre ensemble, Vivre en grand. Pour une réconciliation nationale", appelait à une rénovation profonde de la politique de la ville.
Il représentait le fruit d'une réflexion et d'un travail menés depuis plusieurs mois avec les élus et les associations de terrain mobilisés au sein du collectif « Territoires gagnants ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

Son rapport, se composait ainsi de 19 « programmes » thématiques (rénovation urbaine, éducation, mobilité, sécurité et justice, entreprises et emploi, leadership, égalité et mixité…). Un comité interministériel des villes (CIV) était attendu au printemps pour restituer les travaux ainsi que les résultats des différents groupes de travail, en particulier initiés par l'État (CGET et Préfets) en application de la circulaire de décembre 2017.

Dans ce contexte devait être dévoilé le plan de mobilisation en faveur des quartiers. Parmi les mesures fortes proposées figuraient :

- La création, à côté de l'École nationale d'administration (ENA), d'une *« académie des leadeurs »*, qui mènerait, elle aussi, aux plus hauts postes de la fonction publique ;
- Le lancement de « cités éducatives », mettant en réseau tous les acteurs et les lieux qui participent à l'éducation des enfants (centres sociaux, de loisirs, de santé…) ;
- La mise en place d'une fondation pour financer l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) ;
- Le déploiement de 200 campus numériques, avec un investissement initial d'un milliard d'euros.

S'agissant de l'emploi dans les quartiers relevant de la politique de la ville, Jean-Louis BORLOO proposait également de lancer des plans de recrutement, d'encourager le recours à l'apprentissage et de promouvoir *« l'accompagnement et le tutorat »* au profit des jeunes.

Dans le gouvernement d'Édouard PHILIPPE, le Ministère de la cohésion des territoires est en charge de la politique de la ville. Le secrétaire d'État à la cohésion des territoires Julien DENORMANDIE, devenu depuis le 16 octobre 2018 Ministre auprès de la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ville et du logement, avait assuré, le 3 avril, que le gouvernement ferait tout pour redonner espoir aux jeunes des banlieues, dans un contexte d'exaspération grandissante des élus locaux.

Au final et malgré les nombreux soutiens des maires, le plan voulu par Jean-Louis Borloo pour les banlieues n'aura pas eu le soutien de l'Élysée. Emmanuel MACRON annonçait des mesures concrètes pour améliorer la vie dans les quartiers difficiles, sans pour autant annoncer Un Grand Plan Comme Celui Proposé Par L'ancien Ministre.

Il appuyait sa décision en précisant que l'enjeu n'était pas de réinventer de grands dispositifs qui « viennent d'en haut », mais d'« être efficace » en favorisant « la mobilisation » autour de « l'émergence de projets locaux ".

2. LES TEMPS FORTS

Circulaire du 6 février 2018

Relative aux orientations de la politique de la ville pour 2018

Faisant suite au cap fixé par le président de la République à Roubaix, le 14 novembre 2017, et adressée aux préfets de département, préfets délégués à l'égalité des chances et sous-préfets, chargés de mission à la ville, la circulaire précise les modalités d'élaboration du plan autour de deux axes :

- **la mobilisation autour des « 40 ans de la politique de la ville - Inventons les territoires de demain »** (labellisation d'actions, organisation d'événements nationaux en région) ;
- **les modalités de co-construction du plan**, selon la méthode définie comme suit :
  - un conseil présidentiel des villes, tous les trimestres ;
  - des instances de co-construction avec des groupes de travail thématiques ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

- un suivi au niveau interministériel de l'état d'avancement des mesures et des chantiers.

Cette démarche a abouti au mois de mai à la publication des « cahiers de la co-construction » et à une allocution du Président de la République qui préfigurait la feuille de route nationale. Désormais, ces orientations ont été traduites en trois approches d'intervention, elles-mêmes déclinées en une quarantaine d'actions.

Cinq grands axes thématiques ressortent plus particulièrement : sécurité et prévention de la délinquance, éducation et petite enfance, emploi et insertion professionnelle, logement et cadre de vie, renforcement du lien social.

22 Mai 2018

Le Président de la République, Emmanuel MACRON, dévoilait ses premières pistes pour l'avenir de la politique de la ville.

Le Président de la République rassemblait le Conseil présidentiel des villes et s'était donné jusqu'au mois de juillet pour établir une proposition concrète de sa nouvelle politique.
Le lancement de la mobilisation en faveur des quartiers a suivi cette réunion.

7 juin 2018

Discours du Ministre de la Cohésion des Territoires.

(Clôture du séminaire des préfets délégués pour l'égalité des chances et des sous-préfets Ville)

Plusieurs annonces :

- La politique de la ville fait désormais partie intégrante du Ministère de la cohésion des territoires ;
- Projet comprenant plusieurs engagements majeurs (emploi qui reste une priorité, doublement de l'effort du renouvellement urbain, la réussite scolaire, déploiement d'une police de sécurité au quotidien) ;
- La réforme, mise en place par la loi de programmation 2014 et concrétisée dans les contrats de ville, doit se poursuivre.

11 juillet 2018

Rendez-vous avec les acteurs engagés pour les QPV : signature de la convention ANRU, Action Logement et État, présentation du **paQte** pour les entreprises et annonces d'un soutien renforcé au monde associatif.

16 juillet 2018

Signature du Pacte de Dijon par le Premier Ministre Édouard PHILIPPE.

Ce pacte devra "être le moteur de la transformation des contrats de ville, qui doivent être révisés à mi-parcours en 2018".

17 juillet 2018

Mobilisation des entreprises pour les territoires, à l'Élysée.

18 juillet 2018

« La France, une chance » : une mobilisation nationale pour les habitants des quartiers populaires lancée par le président de la République.

À l'occasion de la communication en Conseil des ministres sur la politique des territoires, Jacques MÉZARD, Ministre de la Cohésion des territoires, et Julien DENORMANDIE, secrétaire d'État auprès du Ministre de la Cohésion des territoires, ont présenté lors du compte rendu du conseil des ministres, animé par Benjamin GRIVEAUX, porte-parole du Gouvernement, un

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

point d'étape sur la mise en œuvre des engagements du Président de la République en faveur de la Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers.

Les actions arrêtées s'inscrivent dans trois axes

- Garantir les mêmes droits aux habitants : permettre aux individus d'être en situation d'égalité et de vivre dans des quartiers comme les autres. Cela passe par des actions ciblant la sécurité, la mixité sociale, le logement et le cadre de vie, la solidarité et la mobilité.
- Favoriser l'émancipation : agir en matière d'éducation, d'emploi et d'insertion professionnelle pour donner à chacun, dès le plus jeune âge, les mêmes chances de réussite et la possibilité de choisir sa vie.
- Faire République : l'État doit assurer ses fonctions régaliennes et son rôle de facilitateur auprès des acteurs locaux. Il faut restaurer la République partout et pour tous, dans toutes ses composantes : prévention des discriminations, prévention de la radicalisation, solidarité territoriale, soutien aux acteurs de terrain, engagement, accès à la culture et promotion de l'égalité femmes-hommes.

Ces mesures d'équité territoriale engagent au premier chef l'État, mais également les collectivités territoriales et les entreprises au travers de deux pactes ainsi que les associations structurantes au travers d'un partenariat national.

16 octobre 2018

Passation de pouvoir à Madame Jacqueline GOURAULT.

Fin 2018, Jacques MÉZARD quitte le gouvernement et se voit nommé membre du Conseil constitutionnel par Emmanuel MACRON en 2019.
C'est Jacqueline GOURAULT, jusqu'alors Ministre auprès du Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur qui devient Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales.

Pour mémoire, composition du Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales auprès de Madame la Ministre :

- Sébastien LECORNU

Ministre chargé des collectivités territoriales.
https://www.gouvernement.fr/ministre/sebastien-lecornu

- Julien DENORMANDIE

Ministre chargé de la ville et du logement.
https://www.gouvernement.fr/ministre/julien-denormandie

Jeudi 29 novembre 2018

Réunion du « club des agglo » sur le thème de la Politique de la Ville.

S'est tenu, à l'initiative de France urbaine et l'AdCF (Assemblée des Communes de France), un Club des agglomérations et métropoles dédié à la politique de la ville, en présence d'une centaine de participants, élus et techniciens, dont François LAMY, ancien ministre délégué à la Ville et grand témoin de la journée.

Un peu moins de cinq mois après la signature du Pacte de Dijon, à Matignon, le 16 juillet dernier, entre Édouard PHILIPPE, Premier ministre et les Présidents de l'AdCF et France urbaine, MM. Jean-Luc RIGAUT et Jean-Luc MOUDENC, il s'agissait de proposer aux élus et

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

cadres des communautés et métropoles un temps d'échange et de travail autour de la déclinaison opérationnelle du Pacte.

Un plan d'action pour une politique de vie associative ambitieuse et le développement d'une société de l'engagement.

En juin, le Mouvement Associatif avait remis au Premier Ministre un rapport portant 59 propositions « *Pour une politique de vie associative ambitieuse et le développement d'une société de l'engagement* ». Dans le prolongement de celui-ci, Gabriel ATTAL, secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, a présenté ce même jeudi 29 novembre 2018, des mesures pour répondre concrètement aux défis et attentes exprimées par les acteurs du monde associatif.

3. LES PROJETS

Il convient de retenir que toutes les actions à mettre en œuvre engagent dorénavant l'État, les collectivités territoriales, les entreprises et les associations structurantes au travers de deux pactes et d'un partenariat national.

- **Le pacte de Dijon avec les collectivités territoriales**

Les grandes villes et les intercommunalités s'engagent sur le développement économique et l'emploi, l'habitat et le renouvellement urbain, la mobilité, l'éducation, la santé, la sécurité et la justice.

Les 82 collectivités signataires du pacte, à ce jour, prônent « une étroite coordination et une recherche systématique de convergence entre les politiques publiques et les différents acteurs », notamment les communes. Elles souhaitent mobiliser « les responsabilités, respectives et partagées, des collectivités et de l'État » et participer au « renouveau de la politique de cohésion urbaine (…) selon un mode d'intervention différencié ».

En retour, les engagements forts attendus de l'État, dans les champs de l'éducation, de la santé, de la sécurité et de la justice, prennent forme à travers les engagements ministériels de la feuille de route.

- **Le PAQTE avec les entreprises**

Ce « pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises » implique les entreprises à travers quatre axes : la jeunesse (découverte des métiers et accès aux stages de 3e), la formation (alternance et apprentissage), le recrutement (lutte contre les discriminations à l'embauche et dans le déroulé des carrières) et les achats responsables (inciter les grandes entreprises à acheter des services et prestations aux PME et TPE implantées dans les territoires fragiles).

- **Un partenariat national avec les associations**

Il s'agit d'instaurer une nouvelle relation de confiance entre l'État et le monde associatif des quartiers prioritaires (pérennisation des ressources des associations, simplification des démarches administratives, confortement de leur présence dans les territoires…). Ce partenariat devrait être doté de 15 millions d'euros à partir de 2019.

Pour conclure sur les orientations 2018, les 435 contrats de ville sont prorogés jusqu'en 2022.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

C. LE CONTRAT DE VILLE DU GRAND NANCY 2015-2020

La politique de la ville est mise en œuvre par le biais du contrat de ville permettant ainsi, à chaque partenaire signataire engagé, de promouvoir ses objectifs ainsi que les priorités qui en découlent.

2018 représente la 4ème année de mise en œuvre du Contrat de Ville du Grand Nancy. Les contrats de ville ont comme échéance 2020, si on ne considère pas encore leur prorogation, 2015, 2016 et 2017 font l'objet d'une évaluation à mi-parcours afin d'en préciser les orientations à donner pour les prochaines années.

La vocation du contrat de ville, pour mémoire, est de réduire les inégalités sociales et territoriales en s'appuyant sur une programmation d'actions thématiques et annuelles. Il repose sur 3 piliers permettant de travailler autour des questions de cohésion sociale, de cadre de vie et renouvellement urbain, de développement de l'activité économique et de l'emploi.

Les 3 axes transversaux restent prioritaires. Ils doivent amener les interrogations sur comment inscrire l'engagement dans la durée et dépasser les actions de sensibilisation en matière de lutte contre les discriminations et d'égalité femmes-hommes. Pour finir, comment intégrer et décliner la priorité jeunesse ?

Pour mémoire, la Politique de la Ville sur la Métropole du Grand Nancy

(Source : Les cahiers de l'ADUAN avril 2015, pas de mise à jour depuis l'année précédente)

Les chiffres-clés

- 8 quartiers politique de la ville (QPV) retenus dont 4 intercommunaux situés sur 9 communes de l'agglomération.
- Parmi eux, 3 sites retenus dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) 2015-2024 : Laxou-Provinces, Nancy-Haut-du-Lièvre, Vandœuvre-Nations. Des opérations régionales sont également en cours de définition.
- 32 000 habitants, soit 13 % de la population de l'agglomération.
- 13 500 logements locatifs sociaux, soit 52 % du parc HLM de l'agglomération.

Les huit quartiers accueillent une population jeune et familiale :

- 26 % de la population des quartiers est âgée de moins de 18 ans, soit environ 10 000 jeunes. C'est 6 points de plus que sur l'agglomération (20 %).
- 12 % de la population est âgée de plus de 65 ans, soit 4 points de moins que dans l'agglomération (16 %).
- Prédominance des familles avec enfants, dont 27 % de familles monoparentales.
- 43 % de ménages d'une seule personne, alors qu'ils représentent près d'un ménage sur deux dans l'agglomération.

Ces huit quartiers concentrent une population à bas revenus :

- 45 % des ménages vivent sous le seuil de pauvreté.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

D. ÉVOLUTION DES INDICATEURS RELATIFS AUX INÉGALITÉS À VANDŒUVRE-LÈS-NANCY

Données générales sur la population

Évolution de la population

Deuxième ville du département de Meurthe-et-Moselle et de la Métropole du Grand Nancy, la commune de Vandœuvre-lès-Nancy comptait une population totale de **30 237** habitants au 1er janvier 2018 (Source INSEE : populations légales millésimées 2015 entrée en vigueur le 1er janvier 2018).

Évolution de la population vandopérienne de 1876 à nos jours

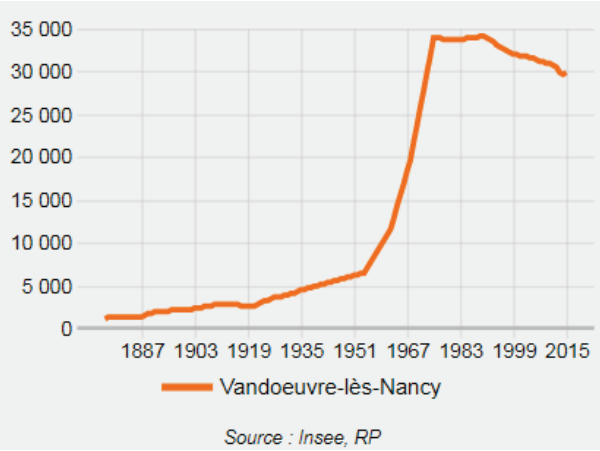

En ce qui concerne les habitants qui résident en QPV, il n'y a pas de nouvelle mise à jour en 2018. Pour mémoire le QP054016 « Haussonville - Les Nations » comptait en 2013 **15 045 habitants**. Pour sa partie « Les Nations », le QPV de Vandœuvre-lès-Nancy avec ses 13 126 habitants en QPV, représente par conséquent 87,25% de son ensemble.

Populations communales 2013 en quartier prioritaire

	Commune Vandoeuvre-lès-Nancy
Population municipale 2013 vivant en quartier prioritaire	12 942
Population totale 2013 vivant en quartier prioritaire	13 126

Populations légales en quartiers de la politique de la ville

Source : Insee, Recensement de la population 2013
Mise à jour : 26 juillet 2016
Nombre de résidents de chaque commune dont le domicile est situé à l'intérieur d'un quartier de la politique de la ville.

Source © 2019 CGET - Réalisation : Alkante - Cartographie : IGN GEOPORTAIL - Informations légales

Détail du solde naturel (combien de naissances pour combien de décès)

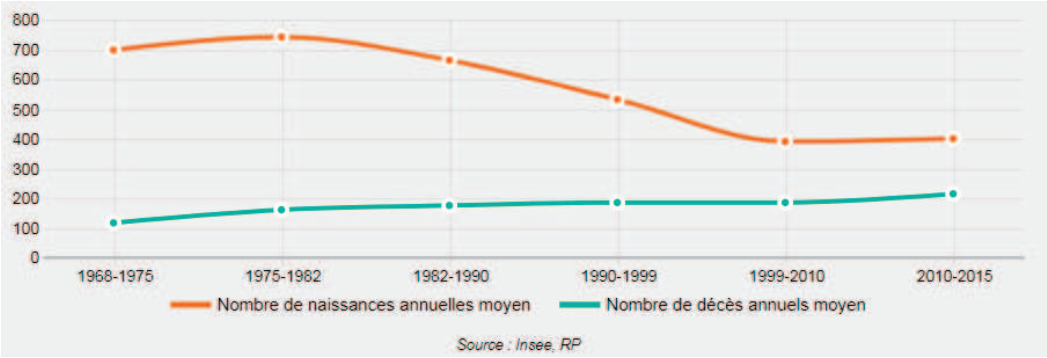

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

Les tableaux présentés ci-dessous retracent l'évolution selon des critères définis par l'Insee pour la commune de Vandœuvre-lès-Nancy tels que :

Évolution par tranche d'âges

Population municipale légale millésimée	2013	2014		2015
Date d'entrée en vigueur	**01/01/2016**	**01/01/2017**		**01/01/2018**
0/14 ans	4 795	4 706	↗	4 753
15/29 ans	9 592	9 528	↗	9 693
30/44 ans	4 569	4 524	↗	4 573
45/59 ans	4 788	4 669	↘	4 586
60/74 ans	3 811	4 029	↗	4 170
75 ans et plus	2 281	2 265	↘	2 148
TOTAL	**29 836**	**29 721**	↗	**29 923**
Population à part [1]	424	379	↘	314
Population totale légale millésimée	**30 260**	**30 100**	↗	**30 237**

Nous constatons une hausse du nombre total d'habitants, soit 202 habitants en plus par rapport aux données relevées pour l'année 2017 sur la base des données concernant la population municipale légale.
La part des de jeunes de 0 à 29 ans augmentent (+212) contrairement à 2017 (-153). La part des 30/44 et des 60/74 ans augmentent également, respectivement de +49 et +141.
Les seules baisses constatées se situent sur la tranche 45/59 ans et des plus 75 ans avec, au total, 200 habitants en moins par rapport à 2017.

[1] ***Population à part****
Le concept de population comptée à part est défini par le décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population. La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle (au sens du décret) est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :

1. Les mineurs dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune.
2. Les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune, dès lors que la communauté relève de l'une des catégories suivantes :
   - services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux de moyen ou de long séjour, maisons de retraite, foyers et résidences sociales ;
   - communautés religieuses ;
   - casernes ou établissements militaires.
3. Les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études.
4. Les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune au sens de la loi du 3 janvier 1969 et non recensées dans la commune.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

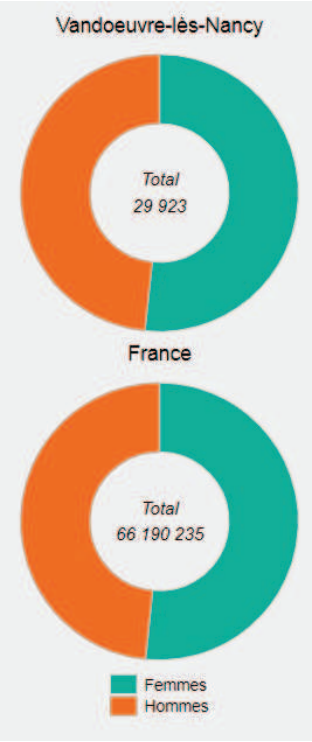

Évolution par sexe et âge

Population municipale légale millésimée	2014		2015	
Date d'entrée en vigueur	**01/01/2017**		**01/01/2018**	
	Femmes	**Hommes**	**Femmes**	**Hommes**
0/14 ans	2 310	2 396	2 312	2 441
15/29 ans	4 521	5 007	4 541	5 152
30/44 ans	2 371	2 152	2 392	2 181
45/59 ans	2 598	2 071	2 489	2 097
60/74 ans	2 220	1 809	2 269	1 901
75/89 ans			1 241	621
75 ans et plus	1 548	718		
90 ans ou plus			218	68
TOTAL	**15 568**	**14 153**	**15 462**	**14 461**
TOTAL	**29 721**		**29 923**	

Quel équilibre entre les sexes ?

La proportion de femmes à Vandœuvre (tous âges confondus) baisse sensiblement (-106) tandis que le nombre d'hommes augmente plus fortement (+ 308).

Concernant l'évolution des populations par tranche d'âges, en 2018, une donnée supplémentaire est intégrée à savoir une catégorie concernant les « 90 ans et plus ». Cette donnée semble importante compte tenu du contexte global du vieillissement des populations.

Au 1er janvier 2018, la France comptait 67,187 millions d'habitants. Le vieillissement de la population française se poursuit. En France, les personnes âgées d'au moins 65 ans représentent 19,6 % de la population, contre 19,2 % en 2017 et 18,8 % en 2016. Leur part a progressé de 4,1 points en 20 ans. La hausse est de 2,4 points sur la même période pour les habitants âgés de 75 ans ou plus, qui représentent près d'un habitant sur dix au 1er janvier 2018.

Source INSEE Références (27/02/2018)

À Vandœuvre-lès-Nancy, les plus de 60 ans représentent environ 21% de la population totale et reste stable par rapport aux chiffres présentés en 2017.

Équilibre entre personnes âgées et jeunes

Combien de personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans ?

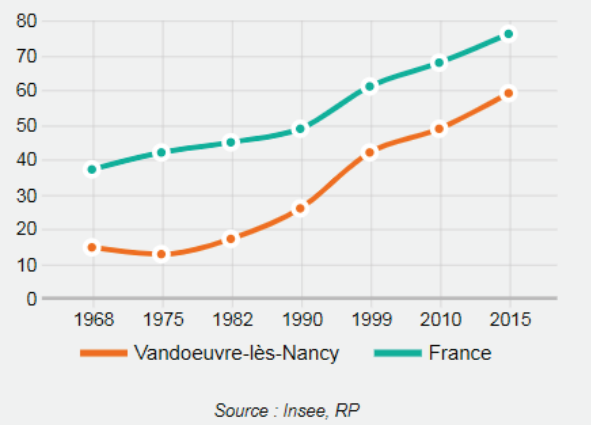

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

Évolution du nombre de personnes âgées depuis 1968

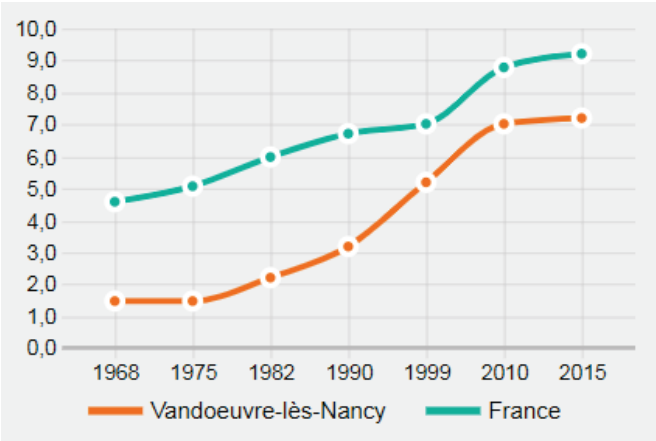

Évolution des ménages selon leur composition

Population municipale légale millésimée	**2013** Nombre de ménages	Population des ménages	**2014** Nombre de ménages	Population des ménages	**2015** Nombre de ménages	Population des ménages
Date d'entrée en vigueur	**01/01/2016**		**01/01/2017**		**01/01/2018**	
Ensemble	**14 959**	**28 604**	**14 914**	**28 553**	**15 071**	**28 823**
Ménages d'une personne	7 695	7 695	7 720	7 720	7 909	7 909
Hommes seuls	3 289	3 289	3 309	3 309	3 590	359
Femmes seules	4 406	4 406	4 411	4 411	4 319	4 319
Autres ménages sans famille	471	1 098	540	1 248	585	1 364
Ménages avec famille(s) dont la famille prinicpale est :	6 792	19 811	6 654	19 584	6 577	19 550
un couple sans enfant	2 703	5 467	2 649	5 334	2 598	5 248
un couple avec enfant(s)	2 555	10 166	2 575	10 322	2 605	10 617
une famille monoparentale	1 534	4 178	1 430	3 929	1 374	3 686

Composition des familles

Population municipale légale millésimée	**2010**	%	**2015**	%
Date d'entrée en vigueur	**01/01/2013**		**01/01/2018**	
Ensemble	**7 201**	**100,00%**	**6 599**	**100,00%**
Couples avec enfant(s)	2 709	37,60%	2 605	39,50%
Familles monoparentales	1 720	23,90%	1 387	21,00%
Hommes seuls avec enfant(s)	198	2,80%	168	2,60%
Femmes seules avec enfant(s)	1 521	21,10%	1 219	18,50%
Couples sans enfant	2 773	38,50%	2 606	39,50%

Les ménages d'une personne sont en constante augmentation depuis 3 ans. En parallèle, nous constatons, sur la même période, une baisse du nombre de familles monoparentales.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

Population municipale légale millésimée	2010	%	2015	%
Date d'entrée en vigueur	**01/01/2013**		**01/01/2018**	
Ensemble	**7 201**	**100,00%**	**6 599**	**100,00%**
Aucun enfant	3 150	43,70%	3 048	46,20%
1 enfant	1 766	24,50%	1 454	22,00%
2 enfants	1 403	19,50%	1 188	18,00%
3 enfants	598	8,30%	652	9,90%
4 enfants ou plus	284	4,00%	257	3,90%

Les tableaux présentés ci-dessus nous confirment la tendance constatée sur les familles monoparentales. En 5 ans, nous constatons une baisse de presque 3%.
En revanche, la compostion des familles reste stable. Nous constatons tout de même une baisse du nombre des familles sans enfant mais dont le pourcentage sur l'ensemble du nombre de familles augmente.

Évolution de la population de plus de 15 ans selon la catégorie socio-professionnelle

Pour mémoire 2016 et 2017

Population municipale légale millésimée	2013	%	2014	%
Date d'entrée en vigueur	**01/01/2016**		**01/01/2017**	
Agriculteurs exploitants	10	0,00%	12	0,00%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	472	1,90%	452	1,80%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2 173	8,70%	2 148	8,60%
Professions intermédiaires	2 911	11,60%	2 795	11,20%
Employés	3 669	14,70%	3 780	15,10%
Ouvriers	2 416	9,70%	2 343	9,40%
Retraités	5 437	21,70%	5 503	22,00%
Autres personnes sans activité professionnelle	7 947	31,70%	7 972	31,90%
TOTAL	**25 035**	**100,00%**	**25 005**	**100,00%**

2018

POP T6 - Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2015

	Hommes	Femmes	Part en % de la population âgée de		
			15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou +
Ensemble	**11 935**	**13 222**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Agriculteurs exploitants	16	0	0,1	0,1	0,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	373	114	0,2	3,4	1,8
Cadres et professions intellectuelles supérieures	1 261	855	2,8	15,0	5,7
Professions intermédiaires	1 226	1 537	6,0	19,5	5,4
Employés	976	2 761	7,6	26,7	7,4
Ouvriers	1 900	443	4,2	17,7	3,9
Retraités	2 216	3 235	0,0	0,3	68,0
Autres personnes sans activité professionnelle	3 967	4 277	79,1	17,3	7,8

Source : Insee, RP2015 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2017.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

L'ensemble pour 2018 représente 25 157 soit 152 personnes recensées en plus par rapport à 2017.

Évolution du chômage (au sens du recensement[2]) des 15-64 ans

Population municipale légale millésimée	2013	2014	2015
Date d'entrée en vigueur	**01/01/2016**	**01/01/2017**	**01/01/2018**
Nombre de chômeurs	**2 559**	**2 637**	**2 548**
Taux de chômage en %	**21,40%**	**22,30%**	**21,70%**
Taux de chômage des hommes en %	23,00%	24,30%	23,80%
Taux de chômage des femmes en %	19,80%	20,30%	19,60%
Part des femmes parmi les chômeurs en %	46,50%	45,50%	44,70%

Le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM, personnes inscrites à Pôle emploi) est particulièrement stable depuis 2016, avec **2 262 demandeurs d'emploi toutes catégories à la fin de 3ème trimestre 2018**. On compte seulement 132 DEFM de moins en fin de troisième trimestre 2018 par rapport à la fin du premier trimestre 2016, soit une baisse de 6% (-4% pour l'ensemble de QPV du Grand Nancy, et -2% pour la Métropole). Pour les seuls DEFM de Catégorie A (sans emploi au cours du mois écoulé), la baisse est plus significative, avec 180 DEFM de moins, soit -11%. Cette baisse est équivalente à celle observée au niveau de l'ensemble des QPV de la Métropole (-12%) et plus marquée que pour l'ensemble de la Métropole (-5%). Elle est partiellement compensée par une augmentation des catégories B (personnes ayant travaillé moins de 78h dans le mois écoulé).

Globalement, on note que les caractéristiques des demandeurs d'emploi (catégories ABC) du QPV sont semblables à celles des demandeurs d'emploi de l'ensemble des QPV de la Métropole. Quelle que soit la catégorie, les femmes sont sous-représentées (41-43% des DEFM), notamment par rapport au DEFM femmes de la Métropole (cf : part importante des femmes "inactives" donc non inscrites à Pôle emploi).

On compte nettement plus de DEFM de nationalités étrangères (29%) et de bénéficiaires du RSA (31%) qu'au niveau métropolitain, sans observer de distinction hommes/femmes sur cette dernière catégorie.

Enfin, tout comme le critère de l'âge, l'ancienneté au chômage n'est pas plus importante à l'échelle du QPV qu'au niveau métropolitain. On compte ainsi un quart de demandeurs d'emploi au chômage depuis au moins 2 ans, soit environ 500 personnes.

[2] Les chômeurs au sens du recensement de la population sont les personnes (de 15 ans ou plus) qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle Emploi) sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part les personnes (âgées de 15 ans ou plus) qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni en chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

Les salariés en emploi précaire

Quelle part des salariés vivant sur le territoire mais dont l'emploi n'est pas stable ?

	Part des salariés de 15-64 ans en emploi précaire (%)	
Catégories	Vandoeuvre-lès-Nancy	France
Ensemble	22,0	15,2
Femmes	20,5	15,9
Hommes	23,7	14,4

Source : Insee, RP - 2015

Les emplois précaires correspondent à la part des contrats qui ne sont pas des contrats à durée indéterminée. Il s'agit des contrats en intérim, apprentissage, les emplois jeunes, CES (contrats emploi solidarité), contrats de qualification ou autres emplois aidés, les stages rémunérés en entreprise et les autres emplois à durée limitée, CDD (contrats à durée déterminée), contrats courts, saisonniers, vacataires, etc.

Les actifs ayant une activité professionnelle à temps plein

Quelle est la part des actifs en emploi mais dont l'activité professionnelle ne correspond pas à un temps plein ?

	Part des actifs de 15-64 ans en emploi à temps partiel (%)	
Catégories	Vandoeuvre-lès-Nancy	France
Ensemble	23,9	17,1
Femmes	32,5	27,1
Hommes	14,9	7,6

Source : Insee, RP - 2015

Le taux d'emploi à temps partiel d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'actifs de la classe ayant un emploi à temps partiel au nombre total d'actifs en emploi (15-64 ans). Un temps partiel est un temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure.

Le Revenu

Pour mémoire, l'indicateur le plus souvent utilisé est la médiane du revenu fiscal (mensuel ou annuel) par Unité de Consommation (UC). Cet indicateur permet d'appréhender la pauvreté dite « monétaire » et fournit une évaluation des « ressources » déclarées et/ou disponibles sur un territoire donné avant les effets redistributifs des prestations et des impôts.

Le Revenu de la population à Vandœuvre-lès-Nancy

- Nombre de ménages fiscaux recensés en 2015 : **11 740** (- 46 par rapport à 2014) ;
- Nombre de personnes dans les ménages fiscaux : **25 356** (- 40 par rapport à 2014) ;
- La Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2015 était de : **17 048 €** (-98 € par rapport à 2014), (soit **1 421 € mensuels**) ;
- Part des ménages fiscaux imposés en 2015 : **45,9%** (contre 48,4% en 2014).

Concernant cet exercice, n'ayant pas encore les données actualisées pour 2015 à ce jour, nous ne pouvons compléter le tableau ci-dessous.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

En revanche, un complément d'information est apporté. Vous pouvez trouver le tableau récapitulatif des revenus médians mensuels disponibles en plus des revenus médians mensuels déclarés.[3]

Tableau récapitulatif des revenus médians (DÉCLARÉS) mensuels par quartiers par UC

TERRITOIRES	2012	2013	évolution	2014	2015
Vandœuvre-lès-Nancy					
Brabois Prieure	2 063,00 €	2 114,83 €	↘	2 006,16 €	Données par IRIS pas encore disponibles au 22/07/2019
Vélodrome-Reclus Callot	1 911,16 €	1 848,50 €	↗	1 897,50 €	
Village Haut-de-Penoy Les Cheminots	1 952,83 €	1 964,83 €	↘	1 941,66 €	
Montet-Octroi	1 029,16 €	1 042,00 €	↘	987,16 €	
Brossolette	917,91 €	876,83 €	↘	867,83 €	
Villes de France Mairie	1 136,25 €	1 174,33 €	↗	1 190,83 €	
Trèves Fribourg	841,00 €	829,83 €	↘	805,83 €	
Les Nations	1 375,33 €	1 402,00 €	↗	1 428,66 €	
Vand'Est-Etoile	628,66 €	592,16 €	↘	559,66 €	
Les Jonquilles	505,33 €	486,50 €	↘	426,66 €	
Parc de Loisirs Cassiopée	1 059,33 €	1 015,00 €	↘	989,83 €	
Le Charmois	1 896,16 €	1 897,16 €	↗	1 962,66 €	
Tourtel	1 786,50 €	1 827,83 €	↗	1 886,00 €	
Nabecor Curie Brichambeau	1 603,50 €	1 667,33 €	↘	1 664,33 €	
Brabois Bois-Le-Duc Sapinière	2 157,08 €	2 083,33 €	↗	2 105,66 €	

[3] INSEE DÉFINITIONS Date de publication : 13/10/2016

Revenu disponible

Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Revenu déclaré (ou revenu fiscal)

Le revenu déclaré (ou revenu fiscal) du ménage (au sens fiscal) est constitué des ressources mentionnées sur la déclaration des revenus, dite déclaration n°2042.

Il comprend donc le cumul des revenus d'activité salariée ou non salariée, des indemnités de chômage, de maladie, des pensions d'invalidité ou de retraite ainsi qu'une partie des revenus du patrimoine. Les pensions alimentaires versées sont exclues ainsi que les revenus exceptionnels et les revenus du patrimoine exonérés d'impôt (épargne logement, etc.). En revanche, les revenus portés sur la déclaration n°2042 et soumis à prélèvement libératoire sont inclus (par exemple, les revenus d'obligations). Il s'agit du revenu avant déductions et abattements

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

Tableau récapitulatif des revenus médians (DISPONIBLES) mensuels par quartiers par UC

TERRITOIRES	2012	2013	évolution	2014	2015
Vandœuvre-lès-Nancy					
Brabois Prieure	1 968,00 €	1 981,75 €	↘	1 968,33 €	Données par IRIS pas encore disponibles au 22/07/2019
Vélodrome-Reclus Callot	1 845,75 €	1 798,72 €	↗	1 870,22 €	
Village Haut-de-Penoy Les Cheminots	1 887,41 €	1 924,52 €	↘	1 885,93 €	
Montet-Octroi	1 199,83 €	1 202,93 €	↗	1 235,83 €	
Brossolette	1 117,41 €	1 122,37 €	↘	1 109,32 €	
Villes de France Mairie	1 263,00 €	1 275,19 €	↗	1 323,54 €	
Trèves Fribourg	1 093,41 €	1 085,00 €	↗	1 103,12 €	
Les Nations	1 416,75 €	1 450,56 €	↗	1 484,25 €	
Vand'Est-Etoile	975,16 €	957,92 €	↘	955,76 €	
Les Jonquilles	928,33 €	924,10 €	↘	907,12 €	
Parc de Loisirs Cassiopée	1 223,25 €	1 232,22 €	↘	1 229,76 €	
Le Charmois	1 833,50 €	1 831,94 €	↗	1 888,72 €	
Tourtel	1 749,25 €	1 773,00 €	↗	1 827,22 €	
Nabecor Curie Brichambeau	1 604,50 €	1 654,50 €	↗	1 656,50 €	
Brabois Bois-Le-Duc Sapinière	2 064,75 €	2 015,83 €	↗	2 041,78 €	

Pour compléter les informations sur la commune, il convient d'ajouter à ces données les revenus médians concernant le QPV « Haussonville - Les Nations » sur une évolution de 3 années :

	2013	2014	2015
Revenus médians (déclarés) mensuels par UC	815,67 €	803,17 €	776,17 €
Revenus médians (disponibles) mensuels par UC	1 100,50 €	1 101,00 €	1 088,83 €

Nous ne pouvons que constater et déplorer que, malgré les efforts déployés et les moyens conséquents alloués au bénéfice des partenaires locaux, les revenus des familles ne cessent de baisser.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

Pour mémoire, les revenus médians 2011 des QPV du Contrat de Ville du Grand Nancy

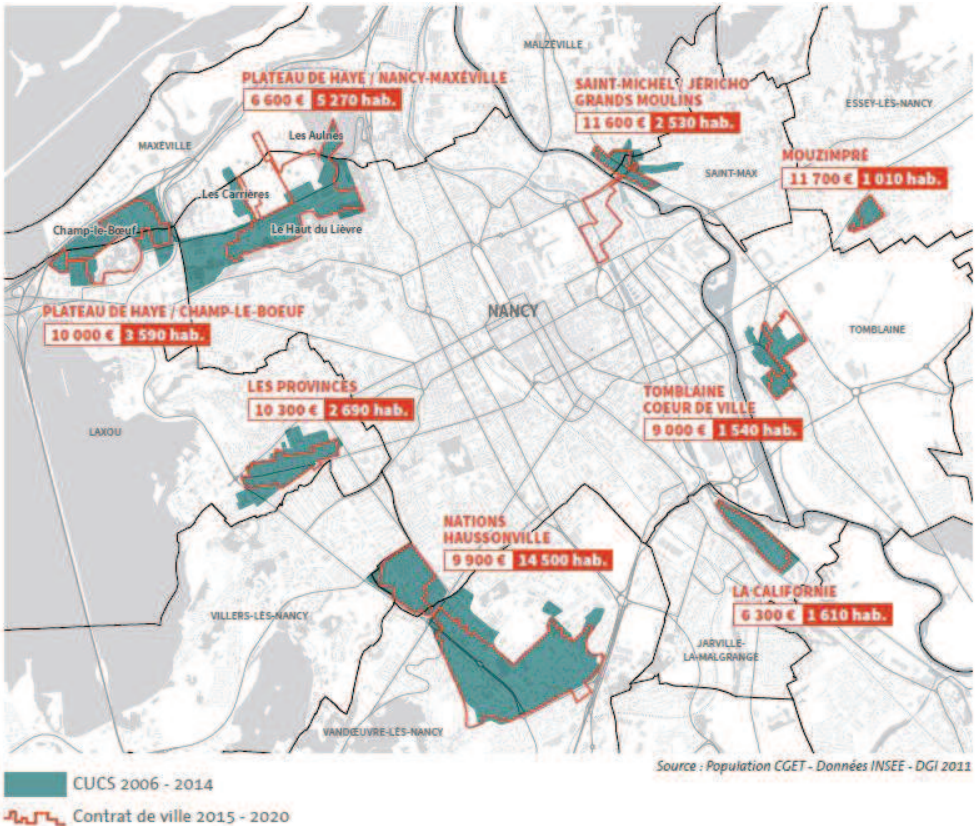

Ci-dessous, la carte des IRIS qui permet d'obtenir les limites des quartiers définis dans les tableaux ci-dessus

Pour mémoire, le contour « Iris » est la référence pour la diffusion infra communale des résultats du recensement de la population 2011, correspondant aux quartiers, en général de 2 000 habitants, des villes de plus de 5 000 habitants. Il est disponible sur tous les départements français métropolitains et d'outre-mer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

Population en âge d'être scolarisée

Combien d'enfants, d'adolescents potentiellement concernés par des besoins de scolarisation

Indicateurs	Vandoeuvre-lès-Nancy
Nombre de 0-2 ans (enfants)	1 081
Nombre de 3-10 ans (enfants)	2 432
Nombre de 11-14 ans (adolescents)	1 240
Nombre de 15-17 ans (adolescents)	852
Nombre de 18-24 ans (personnes)	6 683

Les diplômés du supérieur

Mon territoire accueille-t-il, plus que d'autres, une population de diplômés ?

Indicateurs	Vandoeuvre-lès-Nancy		France
Part des diplômés du supérieur parmi les 15 ans et plus non scolarisés (%)	30,7	▲	28,3

Les jeunes en difficulté d'insertion

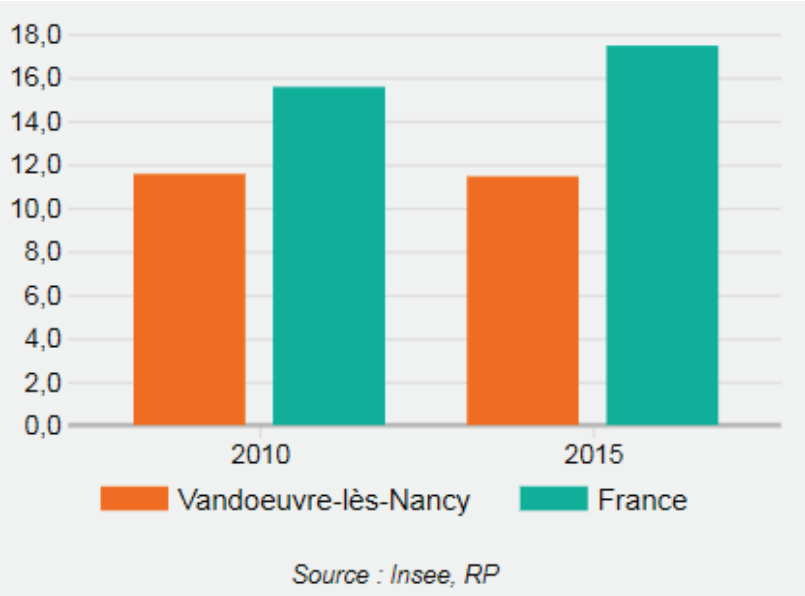

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

Quelques statistiques au niveau National, en France sur la rentrée scolaire 2017/2018

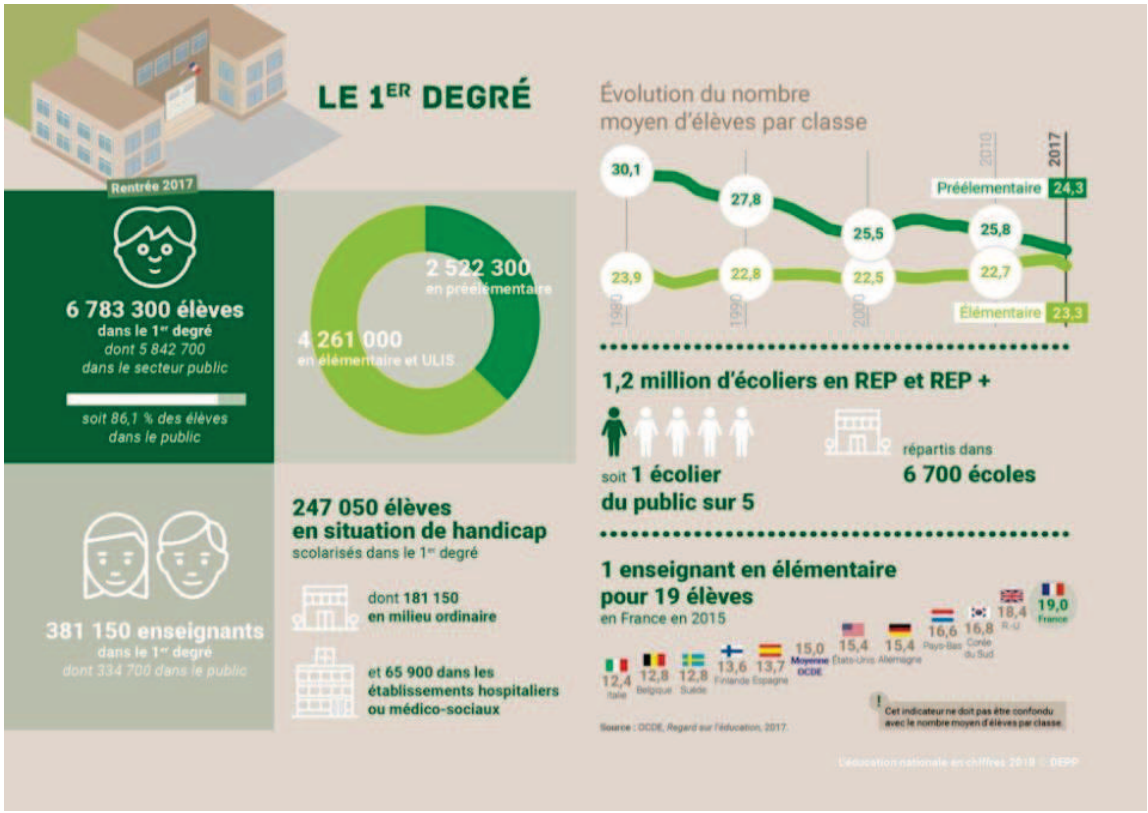

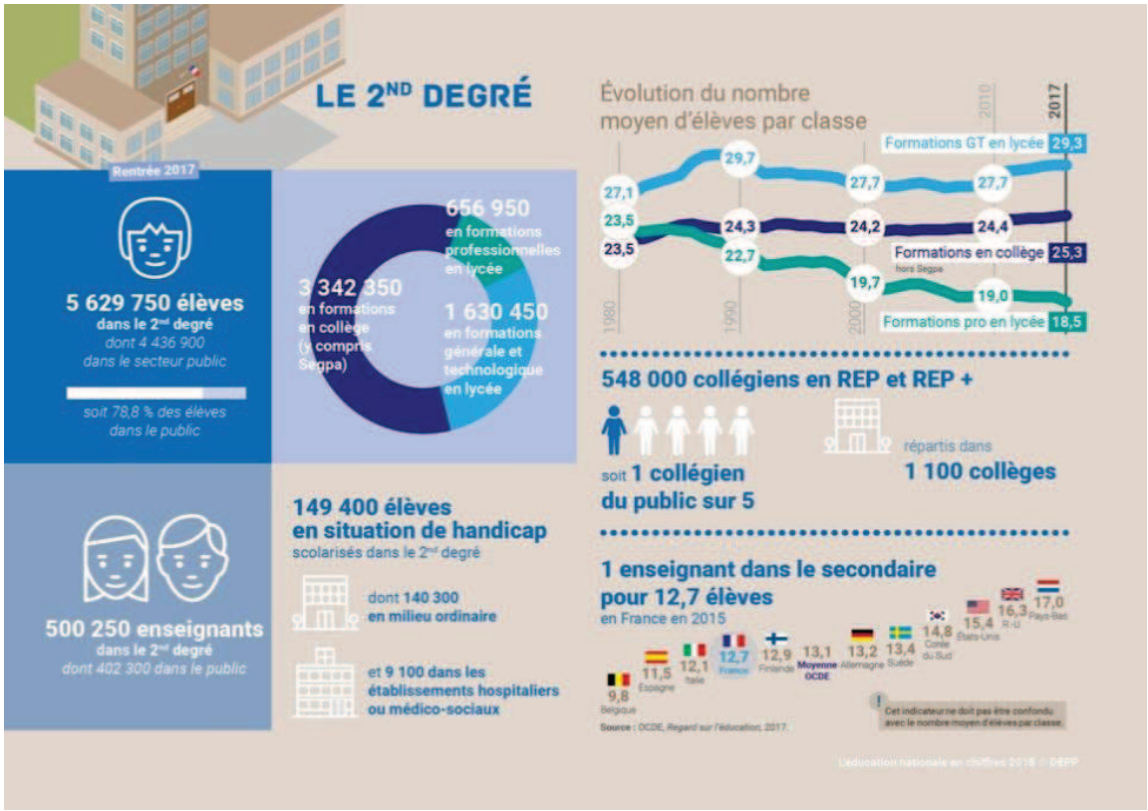

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

Données sur l'enseignement primaire - rentrée scolaire 2018/2019 à Vandœuvre-lès-Nancy

La commune de Vandœuvre-lès-Nancy comptait, à la rentrée 2018, un effectif total de :

- Rentrée scolaire 2018/2019 : 2 664 élèves (↘ de 40 enfants/rapport à 2017)
- *Pour mémoire rentrée* 2017/2018 : 2 704 élèves

Répartition entre écoles maternelles et écoles élémentaires

	2017/2018	2018/2019	Évolution entre les 2 rentrées scolaires
Nombre d'élèves en MATERNELLE	1 126	1 052	↘ 74
Nombre d'élèves en ÉLÉMENTAIRE	1 578	1 612	↗34
TOTAL	2 704	2 664	↘ 40

Pour la rentrée 2018, une seule ouverture de classe constatée sur l'école Jean Macé.

Évaluations à l'entrée en 6ème

En France, en 2018, l'ensemble des élèves de sixième ont été évalués en français et en mathématiques sur support numérique (810 000 élèves dans plus de 7 000 établissements) pour la deuxième année consécutive. Les résultats sont très proches de ceux observés en 2017.

Des différences importantes sont constatées entre les élèves entrant dans le secteur de l'éducation prioritaire et les autres. L'écart en français, d'un peu moins de 20 points, est moins important que celui observé en 2017. En mathématiques, la différence est de 31 points, résultats similaires à ceux de 2017.

L'analyse des écarts de maîtrise entre élèves selon leur origine sociale montre que certaines académies parviennent à combiner efficacement performance et équité à l'entrée au collège.

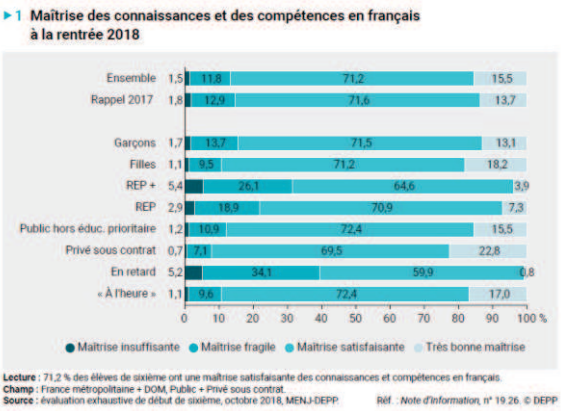

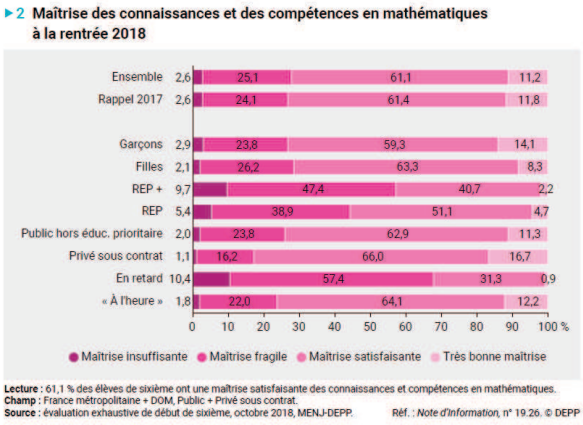

Il est à noter que nous n'avons pas accès aux données par territoire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

Les résultats du Baccalauréat 2018

2 Évolution du taux de réussite au baccalauréat selon la voie depuis 1995 (en %)

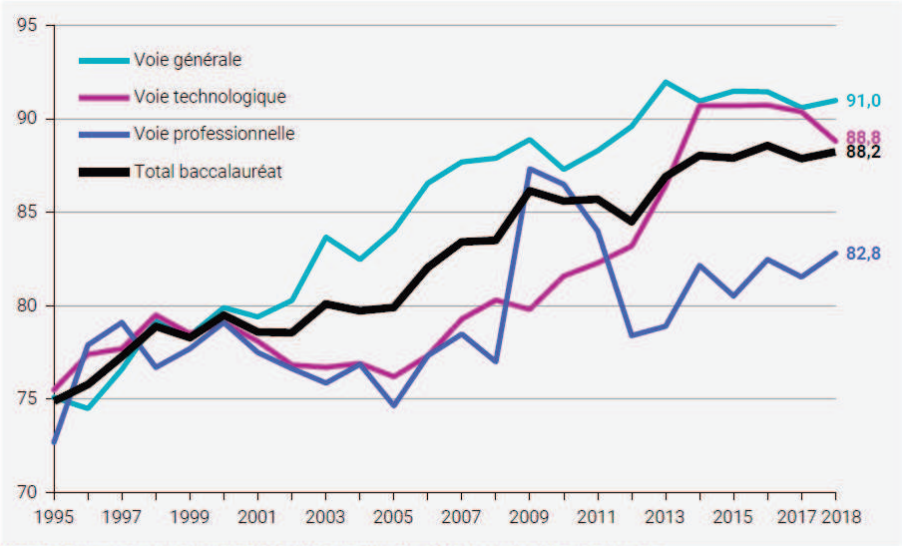

Champ : France métropolitaine et DOM hors Mayotte jusqu'en 2010, y compris Mayotte ensuite.
Source : MENJ-DEPP, Système d'information Ocean ; MAA.

Réf. : *Note d'Information*, n° 19.03. © DEPP

Résultats du baccalauréat 2018 selon la voie, la série, le secteur et le sexe

		Présents		Admis	Répartition des présents par				Taux de réussite (%)		
		Total	Filles		Très bien	Bien	Assez bien	Sans mention	Total	Filles	Garçons
Baccalauréat général	ES	132 160	60,2	119 178	8,9	15,3	24,6	41,4	90,2	92,0	87,5
	L	58 199	79,3	52 648	9,4	15,6	25,1	40,3	90,5	91,4	86,9
	S	204 738	47,2	187 629	16,1	19,1	23,2	33,3	91,6	93,1	90,3
	Toutes séries	**395 097**	**56,3**	**359 455**	**12,7**	**17,3**	**24,0**	**37,0**	**91,0**	**92,3**	**89,2**
Baccalauréat technologique	STI2D	36 166	7,0	32 795	3,4	13,6	30,6	43,1	90,7	92,6	90,5
	STL	9 238	57,1	8 449	3,8	15,2	30,0	42,5	91,5	92,3	90,3
	STAV	5 553	46,3	5 028	0,7	6,4	25,5	58,0	90,5	90,4	90,7
	STMG	74 086	50,7	63 690	1,4	8,3	25,7	50,6	86,0	89,0	82,8
	ST2S	24 766	87,4	22 646	1,9	11,4	30,6	47,5	91,4	92,2	86,1
	STD2A	3 372	75,5	3 267	9,8	24,1	33,8	29,2	96,9	97,4	95,2
	TMD	318	54,4	307	16,4	28,0	32,4	19,8	96,5	96,0	97,2
	STHR	2 534	54,7	2 388	4,7	17,0	33,3	39,3	94,2	93,9	94,6
	Toutes séries	**156 033**	**47,2**	**138 570**	**2,3**	**10,9**	**28,2**	**47,5**	**88,8**	**90,8**	**87,1**
Baccalauréat professionnel	Production	99 818	14,7	81 091	1,9	10,0	26,6	42,8	81,2	86,4	80,4
	Services	116 666	66,7	98 171	1,6	11,1	29,7	41,8	84,1	86,4	79,7
	Tous secteurs	**216 484**	**42,7**	**179 262**	**1,7**	**10,6**	**28,2**	**42,3**	**82,8**	**86,4**	**80,2**
Total baccalauréat		**767 614**	**50,6**	**677 287**	**7,5**	**14,1**	**26,0**	**40,6**	**88,2**	**90,6**	**85,8**

Champ : France métropolitaine et DOM.
Source : MENJ-DEPP, Système d'information Ocean ; MAA.

Réf. : Note d'Information, n°19.03 © DEPP

Les résultats du Brevet 2018

Le diplôme national du brevet (DNB) évalue les connaissances et les compétences acquises à la fin du collège. Depuis la session 2018, il est rééquilibré entre évaluation du socle (contrôle continu) et épreuves finales. Chaque discipline évaluée fait l'objet d'une épreuve distincte, sauf en sciences (deux disciplines), et d'une épreuve orale pour les candidats scolaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

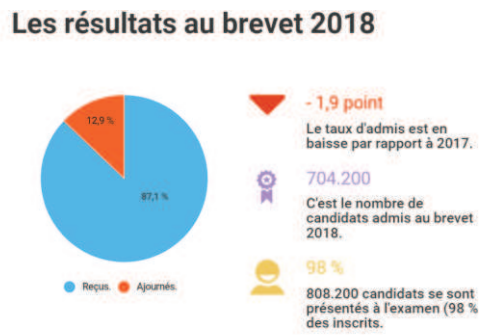

Il est à noter que les résultats 2018 par territoire et par collège ne sont pas communiqués officiellement à ce jour.
En France, pour la première fois depuis plusieurs années, le taux de réussite national au brevet est en baisse. Établi à 87,2 %, il retrouve le niveau de 2016, après une forte augmentation en 2017. Cela concerne aussi bien la série générale que la série professionnelle, avec des chutes respectives de 1,8 et 1,5 point, pour tomber à 88,1 % et 78,2% de réussite.

En 2018, les candidats de la série générale obtiennent les meilleurs résultats avec un taux de réussite de 88,1 %, soit 1,8 point de moins par rapport à 2017. Les 9 % de candidats qui présentent la série professionnelle sont 78,2 % à obtenir leur diplôme, soit 1,5 point de moins qu'à la session précédente.
La série présentée au DNB est très marquée socialement et scolairement, tout comme la réussite à l'examen. 63 % des candidats de la série professionnelle ont du retard dans leur scolarité lorsqu'ils se présentent à l'examen. C'est le cas de 12 % des candidats de la série générale. En termes de réussite, 97 % des enfants issus d'un milieu très favorisé réussissent leur examen contre 79 % des enfants issus d'un milieu défavorisé, soit près de 20 points d'écart.

Au Niveau Départemental

La Meurthe-et-Moselle affiche un taux de réussite au brevet de **89,18 %** en 2017 (contre 87,83 % en 2016 et contre 89,25 % au niveau académique et 89,90 % au niveau national en 2017) et un taux de mention de **74,02 %** (contre 62,45 % en 2016 et contre 74,36 % pour l'académie et 71,70 % au niveau national en 2017).
On dénombre 81 collèges dans le département dont 67 collèges publics et 14 collèges privés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

⇒ Le Lycée Jacques Callot

LYCEE JACQUES CALLOT
VANDOEUVRE LES NANCY - Établissement public

Taux de réussite au baccalauréat 2018

C'est la part de bacheliers parmi les élèves ayant passé le baccalauréat. Il rapporte le nombre d'élèves du lycée reçus au baccalauréat au nombre de ceux qui se sont présentés à l'examen.

Série	Taux constaté (%)	Taux attendu (%)	Valeur ajoutée	Nombre d'élèves présents au bac
Toutes séries	**91**	**91**	**0**	**269**
L	86	93	-7	36
ES	94	91	+3	87
S	90	93	-3	88
STMG	90	89	+1	58

Année scolaire 2017-2018
Dans l'établissement, **91%** des **269** élèves présents au baccalauréat ont obtenu leur diplôme. Le taux de réussite attendu était de **91%** par rapport aux établissements comparables au plan national.

Le taux de réussite de l'établissement est **égal** au taux attendu en référence nationale (valeur ajoutée).

Taux d'accès de la seconde, de la première et de la terminale au baccalauréat 2018

C'est la probabilité qu'un élève de seconde, de première ou de terminale obtienne le baccalauréat à l'issue d'une scolarité entièrement effectuée dans l'établissement, quel que soit le nombre d'années nécessaires.

Niveau	Taux constaté (%)	Taux attendu (%)	Valeur ajoutée	Effectifs à la rentrée 2018
Seconde	83	78	+5	279
Première	90	90	0	290
Terminale	94	94	0	262

Année scolaire 2017-2018
Un élève qui est entré en seconde dans ce lycée a eu **83%** de chances d'obtenir le baccalauréat dans l'établissement. Le taux d'accès attendu est de **78%** par rapport aux établissements comparables au plan national. Le taux d'accès de la seconde au baccalauréat de l'établissement est **supérieur de 5 points** au taux attendu en référence nationale (valeur ajoutée).

Taux de mentions au baccalauréat 2018

C'est la part de bacheliers avec mention parmi les élèves ayant passé le baccalauréat. Il rapporte le nombre d'élèves du lycée reçus au baccalauréat avec mention au nombre de ceux qui se sont présentés à l'examen.

Série	Taux constaté (%)	Taux attendu (%)	Valeur ajoutée	Nombre d'élèves présents au bac
Toutes séries	**53**	**49**	**+4**	**269**
L	56	49	+7	36
ES	51	45	+6	87
S	65	61	+4	88
STMG	38	35	+3	58

Année scolaire 2017-2018
Dans l'établissement, **53%** des **269** élèves présents au baccalauréat ont obtenu leur diplôme avec mention. Le taux de mentions attendu était de **49%** par rapport aux établissements comparables au plan national.

Le taux de mentions de l'établissement est **supérieur de 4 points** au taux attendu en référence nationale (valeur ajoutée).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

⇒ Le Collège Jacques CALLOT

Le collège public **Jacques CALLOT** a obtenu un taux de réussite au brevet de **91,30 % en 2017** (contre 85,86 % en 2016 et contre 89,18 % au niveau départemental et 89,25 % au niveau académique) et un taux de mention de **72,46 %** (contre 74,02 % pour le département et 74,36 % pour l'académie).

Ses résultats lui ont permis d'obtenir 2 palmes dans le palmarès : une distinction attribuée aux établissements ayant plus de 50 présents au DNB et dont le taux de mention est compris entre 70 % et 80 %. Seuls 46,31 % des collèges en France ont obtenu des résultats au moins équivalents.

⇒ Le Collège Haut de PENOY

Le collège public **Haut De PENOY** a obtenu un taux de réussite au brevet de **76,29 % en 2017** (contre 82,95 % en 2016 et contre 89,18 % au niveau départemental et 89,25 % au niveau académique) et un taux de mention de **59,79 %** (contre 74,02 % pour le département et 74,36 % pour l'académie).

La Politique d'éducation prioritaire

La politique d'éducation prioritaire vise à réduire les écarts de réussite entre les élèves scolarisés en éducation prioritaire et ceux qui ne le sont pas. Les enseignants y bénéficient de conditions particulières d'exercice.

Pour mémoire, en France à la rentrée à la rentrée 2018, 1093 réseaux composent la carte de l'éducation prioritaire : **731 collèges sont en REP, 363 collèges sont en REP+**.

Depuis 1990, la politique d'éducation prioritaire et la politique de la ville sont liées et cherchent une convergence et une complémentarité. La recherche de la convergence est toujours aujourd'hui d'actualité, cependant, ces deux politiques ne poursuivent pas le même objectif et ne reposent pas sur les mêmes indicateurs. Il est donc normal qu'elles ne recouvrent pas tout à fait les mêmes périmètres. Actuellement environ 80% des écoles et collèges REP + sont en QPV.

À Vandœuvre-lès-Nancy, seul le Collège Haut de Penoy est classé en zone REP et trois groupes scolaires et une maternelle font partie du Réseau de Réussite Scolaire (RRS) : Paul Bert, Jeanne d'Arc et Europe Nations et la maternelle Jean Pompey.

Il est à noter que l'école élémentaire Brossolette bénéficie également de l'accompagnement éducatif au même titre que les trois autres écoles du RRS. Le collège Haut de Penoy est un établissement classé REP et fait par conséquent partie du réseau.

En 2018, les recensements établis font état des chiffres suivants :

- Collège haut de PENOY :

Environ **69,2 %** des collégiens (406 élèves au total) résident en QPV (contre 81 % en 2017).

- Collège Jacques CALLOT :

Environ **47,5 %** des collégiens (463 élèves au total) résident en QPV (contre 55 % en 2017).

Les objectifs de travail fixés doivent permettre une meilleure articulation des dispositifs. Plusieurs projets ont été menés et ont permis notamment d'associer les parents et de travailler ainsi sur les questions d'accompagnement à la parentalité et de favoriser l'accès à la culture.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

POLICE NATIONALE
SÉCURITÉ PUBLIQUE
— 54 —

Tendances 2018 de la délinquance VANDOEUVRE LES NANCY

L'année 2018 est marquée par une amélioration particulièrement sensible des indicateurs de délinquance sur la commune de VANDOEUVRE LES NANCY.

Au cumul annuel (1er janvier – 31 décembre 2018), les faits constatés enregistrent une baisse de -12% alors que parallèlement, le taux d'élucidation global atteint un niveau record de 49%.

Cette tendance globale baissière des faits constatés est notamment portée par la baisse des « cambriolages » (-37%), la baisse des « vols liés aux véhicules à moteur » (-8%), la baisse des « autres vols au préjudice de particuliers » (-18%) et enfin la baisse des « destructions et dégradations » (-4%). Pour leur part, les atteintes à l'intégrité physique restent contenues avec seulement 13 faits constatés supplémentaires sur l'année 2018.

Le travail des services d'investigation, tant en proximité (Bureau de Police) qu'au niveau de la Sûreté Départementale, a également été profitable à la commune de VANDOEUVRE LES NANCY avec un nombre de faits élucidés en progression de +16%. Il convient de souligner en particulier l'amélioration notable des taux d'élucidation en matière de « dégradations » (36%), « d'escroqueries et infractions économiques et financières » (50%) et « d'atteintes à l'intégrité physique » (87%).

Nombre de faits constatés sur : VANDOEUVRE LES NANCY

Service statistique ministériel de la sécurité intérieure
@interieur_stats

Période : année achevée 2 018 **Les données ne sont disponibles qu'à partir d'avril 2015**

Index	Tous les services de police	Dont enregistré par DCSP
Vols liés aux véhicules à moteur	126	126
dont vols d'automobiles	20	20
dont vols à la roulotte	71	71
Cambriolages	59	59
dont de locaux d'habitation principale	33	33
Autres vols sans violence contre des particuliers	230	228
dont dans des lieux publics	171	170
Autres vols sans violence (contre des entreprises ou des établissements)	75	75
Vols à main armée avec armes à feu	0	0
Vols avec violence sans armes à feu	11	11
Destructions et dégradations	236	236
dont destructions et dégradations de biens publics (hors incendies et attentats)	12	12
dont destructions et dégradations de biens privés (hors incendies et attentats)	184	184
Coups et blessures volontaires	143	143

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

HABITAT, CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Concernant 2018, peu d'évolutions à noter. À Vandœuvre, la part des résidences principales est constituée à 65% par le locatif (36% dans le parc locatif privé et 29% dans le parc HLM). Les appartements constituent 79% du parc total et la part des petits logements est élevée (59% de T1-T2-T3).

Au 1er janvier 2018, la Ville de Vandœuvre disposait de 5 630 logements sociaux dits « SRU » contre 5 590 en 2017 (comprenant les logements ordinaires conventionnés privés et publics et les équivalents-logements type foyers ou CHRS) soit :

- **38.54 % de l'ensemble du parc de logements de la Commune** (« taux SRU ») contre 26.7 % (au 1er janvier 2017) sur l'ensemble de la Métropole du Grand Nancy ;
- **Environ 16 % du parc social de l'ensemble de la Métropole,** tandis que la population de Vandœuvre représente environ 12% de la population métropolitaine.

Le QPV situé sur Nancy et Vandœuvre, compte environ 5 000 logements sociaux dont environ 4 200 logements sociaux sur la partie vandopérienne du QPV (75% du parc social de la Commune de Vandœuvre est donc situé sur le QPV) et dont quelques 1 650 logements sur le secteur Vand'Est - Etoile (cible du NPNRU), soit 95% du parc de logements de ce secteur (les 5% de logements restants étant issus des ventes de logements Hlm).

Le parc locatif social est géré par les deux principaux bailleurs Batigère et MMH. Les loyers du secteur Vand'Est - Étoile sont parmi les plus faibles de l'agglomération (4,9 euros le m² contre 5,6 euros le m² sur le Grand Nancy).

Les indicateurs de précarité font état de difficultés économiques qui concernent plus particulièrement Vand'Est - Etoile, avec une population plus précaire et défavorisée. Cette partie du parc Hlm souffre d'une insuffisante diversité patrimoniale avec une typologie de logements inadaptée au regard de la demande et du vieillissement de la population (typologie dominante de grands logements T4 et T5, dispositions et surfaces des logements obsolètes, absence de prolongement vers l'extérieur …).

Le secteur présente une vacance faible mais une mobilité relativement importante sur le secteur Vand'Est.

L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

La structure de la population active du quartier « Haussonville - les Nations » présente des caractéristiques très marquées (INSEE, 2015).
Ainsi, on compte une part importante de jeunes de moins de 14 ans (22%, contre 15% au niveau métropolitain). Mais si on y additionne les élèves et étudiants de plus de 14 ans, alors la part des "enfants et jeunes scolarisés" est sensiblement la même qu'au plan métropolitain (moins d'enfants mais plus d'étudiants sur le Grand-Nancy), de l'ordre de 30%. De même, on compte environ 20% de "seniors" si on cumule à la fois tous les pré-retraités, retraités et les personnes âgées de 65 ans et plus, tout comme sur le Grand-Nancy.

Entre ces deux catégories, les jeunes scolarisés d'une part et les seniors de l'autre, on trouve donc environ **50% de la population correspondant aux actifs (en emploi ou au chômage) et les "autres inactifs"** (hommes et femmes au foyer, adultes en incapacité de travailler).
Au niveau du QPV, cette population se répartit comme suit : 27% de la population totale travaille et 21% est au chômage ou « autres inactifs » (contre 38% et 13% à l'échelle métropolitaine). Dit autrement : **sur 100 habitants du quartier, seuls 27 travaillent et 21 sont**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

au chômage ou « inactifs » sans être ni retraité, ni étudiant (femmes au foyer principalement, mais aussi, peut-être plus spécifiquement à Vandoeuvre, des personnes handicapées en incapacité de travailler). À l'échelle de la métropole, 38 habitants sur 100 sont en emploi et seulement 13 sont au chômage ou « autres inactifs ». Le taux de chômage du quartier (29%) est deux fois plus important qu'au niveau du Grand-Nancy (16%) en 2015. Si on considère ensemble chômeurs et « autres inactifs », ce taux de chômage « étendu » s'élevait environ à 43%, soit 3000 personnes, 1800 femmes et 1200 hommes.

En terme de niveau de formation, les DEFM du QPV se caractérisent par un niveau de formation très faible, avec une part importante des niveaux inférieurs au CAP-BEP (23% des DEFM ABC) ou de niveau CAP-BEP (36%), en particulier les hommes (61% des hommes ont un niveau égal ou inférieur au CAB-BEP, contre « seulement » 58% des femmes). A noter : dans le QPV, les DEFM femmes ne sont pas plus nombreuses que les hommes à avoir un niveau de formation supérieur au Bac (autour de 20%), alors que cet écart est plus marqué au niveau métropolitain (33% des DEFM femmes contre 27% des hommes y ont un niveau supérieur au bac).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

II. RAPPORT sur la situation de la ville au regard de la Politique de la Ville

A. ACTIONS SPÉCIFIQUES MENÉES AU BÉNÉFICE DES HABITANTS DU QUARTIER PRIORITAIRE

Les Subventions aux acteurs locaux

Le programme d'actions est élaboré chaque année en tenant compte des champs spécifiques de la Politique de le Ville notamment et des recommandations spécifiques.

Ce dernier vise à favoriser, comme pour chaque année qui court sur le CVGN 2015-2020, la **cohésion sociale**, le **cadre de vie et le renouvellement urbain** et **le développement économique et l'emploi**. La mise en œuvre d'actions transversales en faveur de **la lutte contre les discriminations**, de la **promotion de l'égalité femmes-hommes** et décliner des actions spécifiques en faveur de **la jeunesse** notamment sur des questions telles que la citoyenneté et les valeurs de la République reste également un objectif primordial.

Chaque année, dans son budget primitif, la commune affecte des crédits spécifiques en faveur de la Politique de la Ville. Concernant l'unique programmation 2018, vous trouverez, ci-dessous, le tableau récapitulatif des sommes allouées par thématique et par pilier.

Pilier 1 : Cohésion sociale

Attribution de subventions sur la thématique Éducation 12 projets	18 200 €
Attribution de subventions sur la thématique Parentalité 7 projets	9 500 €
Attribution de subventions sur la thématique Accès aux droits - Solidarités 15 projets	15 000 €
Attribution de subventions sur la thématique Santé 3 projets	2 000 €
Attribution de subventions sur la thématique Prévention - Sécurité 8 projets	9 500 €
Attribution de subventions sur la thématique Sport - Culture - Loisirs 19 projets	22 750 €
Sous TOTAL Pilier 1	76 950 €
Attribution de subventions sur la thématique V.V.V. 6 projets	9 000 €
TOTAL Pilier 1	85 950 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

Pilier 2 : Cadre de vie et Renouvellement Urbain

Attribution de subventions sur la thématique Cadre de vie 3 projets	6 000 €
Attribution de subventions sur la thématique Mobilités 2 projets	1 250 €
TOTAL Pilier 2	7 250 €

Pilier3 : Développement économique et Emploi

Attribution de subventions sur la thématique Emploi 8 projets	18 000 €
TOTAL Pilier 3	18 000 €

2018 : Montant global attribué 83 projets suivis	111 200 €

Sur les crédits spécifiques de la Politique de la Ville et pour 2018, la Municipalité a par conséquent subventionné les associations à hauteur de 111 200 €.

Le Dispositif de Réussite Éducative

Depuis 12 ans, la ville de Vandœuvre-lès-Nancy met en œuvre le Programme de Réussite Éducative (PRE) dans le cadre du plan national de Cohésion Sociale et de la loi de Programmation pour la Cohésion Sociale du 18 janvier 2005. Ce dispositif est porté par la Caisse des Écoles. Il s'adresse aux enfants du premier et second degré (dès la maternelle) résidant dans le quartier prioritaire « Haussonville - Les Nations ».

Depuis sa création, 623 jeunes vandopériens « *qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement harmonieux* », et « *en prenant en compte la globalité de leur environnement et de leurs difficultés (sociales, scolaires, sanitaires et éducatives)* », ont été accompagnés par la référente de parcours.

Ce dispositif consiste en la mise en œuvre de différentes actions dans le champ éducatif, scolaire, social, sanitaire, culturel, de loisirs et de la parentalité. L'objectif est d'apporter une réponse globale aux problématiques rencontrées par un enfant. On parle alors d'un parcours individualisé et personnalisé.

Dans l'instruction ministérielle du 10 octobre 2016, il est précisé, qu'après 10 ans de fonctionnement, les Programmes de Réussite Éducative (PRE) ont fait l'objet de travaux d'évaluation et de réflexion mettant en lumière les limites atteintes. Ainsi, il a été « réaffirmé les principes structurants du PRE qui s'appuie à la fois sur une démarche partenariale de proximité et la mobilisation du droit commun. »

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

Les objectifs sont désormais les suivants :

- Réaffirmer les principes et consolider le fonctionnement du PRE dans le cadre des contrats de ville ;
- Approfondir le travail avec l'Éducation Nationale dans une optique de soutien à finalité scolaire et de continuité éducative ;
- Instaurer un contenu socle d'interventions PRE en direction des enfants ;
- Mobiliser tous les acteurs sociaux, Caisses d'Allocations Familiales et conseils départementaux en particulier ;
- Assurer la représentativité des parents dans les instances de pilotage du PRE ;
- Renforcer le rôle des membres des équipes pluridisciplinaires de soutien (EPS) en légitimant leur représentation, notamment par l'élaboration d'une lettre de mission ;
- Définir les conditions de portage du projet de réussite éducative au niveau communal.

Par ailleurs, la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et la loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école de la République visent à permettre le développement d'un travail partenarial et durable au sein du territoire.
Selon cette instruction ministérielle, le volet éducatif du contrat de ville comprend l'ensemble des actions éducatives portées en cohérence par les partenaires à destination des élèves des quartiers prioritaires.
Le PRE constitue un socle de réponses personnalisées aux difficultés de chaque jeune intégré au dispositif, recensées dans le volet éducatif du contrat de ville.

L'équipe est toujours constituée d'une référente de parcours et d'une coordonnatrice, toutes deux travaillant à temps plein. En 2018, elle a permis d'accompagné **148** enfants, un chiffre jamais atteint jusque-là. Une donnée qui sera surveillée afin de toujours assurer un même niveau de qualité d'accompagnement des enfants et de leurs familles.

En 2018, il y a eu **48** sorties. Pour 71% des dossiers, la prise en charge par le DRE a permis une amélioration de la situation de l'enfant. Pour 11 enfants, il n'y a pas eu d'évolution. Pour ces dossiers, il est nécessaire de s'interroger sur les raisons : non collaboration de la famille car peu disponible, et/ou n'a pas compris les apports du dispositif, actions proposées ou encore inadaptées ? Enfin, pour 3 enfants soit 6% des dossiers, la famille n'ayant pas collaboré, l'accompagnement n'a pas pu se mettre en place.

On constate que le groupe scolaire qui oriente le plus d'enfants est celui d'Europe Nations s'expliquant par le fait que celui-ci concentre le plus grand nombre d'élèves scolarisés sur la commune. Ce sont ainsi 39 élèves qui sont suivis dont 23 sont scolarisés en école élémentaire. Pour ce qui concerne les « autres établissements », les élèves sont scolarisés pour 4 d'entre eux au collège CHEPFER, 2 au Lycée CHOPIN, 2 au collège PROUVÉ et 1 au sein du collège HÉRÉ.
Depuis 2015, la répartition entre garçons et filles reste stable. Pour 2018, les filles sont au nombre de 63 et les garçons, 67.

En 2018, la classe d'âge la plus représentée reste donc les « 6-11 ans » à raison de 59% (contre 56% en 2017). On notera toutefois une nette progression de la part des enfants âgés de « 2 à 6 ans » passant de 4% en 2017 à 14% en 2018, soit une progression de 10 points en

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

un an. En parallèle, les « 12-16 ans » totalisent un pourcentage de 27% contre 40% en 2017 soit un recul de 13 points.
Pour 60% des dossiers suivis, on constate que l'une des difficultés réside dans la maitrise de la langue. Très souvent, on constate que les parents de ces enfants ne parlent pas voir très peu le français ce qui rend les processus d'apprentissage scolaire plus ardu.

Pour 44% des saisines, le DRE est sollicité pour des comportements inadaptés au sein de l'établissement scolaire, de la garderie périscolaire ou à la maison. L'accompagnement proposé permet d'inciter la famille à solliciter une aide éducative pour exercer du mieux possible leur rôle éducatif et parental.

Le Dispositif de Réussite Éducative propose de nombreuses actions individuelles ou collectives, sur le temps extrascolaire, au sein des écoles maternelles ou élémentaires, de la MJC CS NOMADE, dans les locaux municipaux tels que la Médiathèque Jules VERNE, la Ludothèque ou encore au sein du château du CHARMOIS. Il oriente également les enfants très largement vers les activités proposées par les associations, les différentes MJC, le centre social Nomade ou les services municipaux.

Les actions proposées par le DRE

- → Les actions socio-éducatives et sportives ;
- → Les « Ateliers Langage » ;
- → Les Ateliers « relaxation/graphisme » ;
- → Les Ateliers « Petites histoires pour grandir » ;
- → Les cours de Français Langue Etrangère (FLE) ;
- → Les Ateliers « théâtre » ;
- → Les Clubs Lecture-Écriture (CLE) ;
- → L'accompagnement individualisé par un bénévole « tuteur » ;
- → Les sorties culturelles familiales ;
- → L'Atelier « Arts visuels ».

Le coût résiduel du dispositif à charge pour la commune pour 2018 s'élève à 40 000 €.

La construction de Cap 'Artisans à BIZET

Sur le Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain, il convient d'intégrer aux coûts réalisés au titre de la Politique de la Ville, la construction du Pôle artisanal Cap 'Artisans à BIZET inauguré le 5 octobre 2018.

L'investissement Municipal pour 2018, réalisés dans le cadre de la construction de la zone artisanale Bizet, s'élève à 205 570 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

B. LE CONSEIL CITOYEN

Le Conseil Citoyen de Vandœuvre, qui œuvre depuis 3 années, a mis en place plusieurs groupes de travail qui élaborent des réflexions sur différentes thématiques.

En 2018, le CCV a pu organiser de multiples rendez-vous en pieds d'immeubles, parfois à l'occasion d'événements mis en œuvre par des acteurs associatifs, parfois à l'initiative propre du CCV. Ces rencontres étaient destinées à recueillir la parole des habitants, à inciter à la mobilisation citoyenne et au cheminement vers la résolution des difficultés des uns des autres.

La Municipalité, toujours soucieuse d'offrir le meilleur accompagnement possible, a proposé au Conseil Citoyen la possibilité de modifier la solution proposée depuis la création jusqu'en 2017et de choisir les modalités d'accompagnement pour 2018. Ce dernier a décidé de poursuivre leurs travaux en conservant la proposition d'être accompagné par Citoyens et Territoires GRAND EST et la SCOP Oxalis. De nouveaux échanges auront lieu afin de déterminer les nouvelles modalités pour l'exercice 2019.

En parallèle, la Municipalité a offert la possibilité au Conseil Citoyen de disposer d'un local mutualisé afin d'être mieux identifié. Les membres pourront désormais recevoir les habitants dans le local situé Place de Trèves

Pour le fonctionnement, l'accompagnement du Conseil Citoyen de Vandœuvre-lès-Nancy et la mise à disposition d'un local, le coût pour la Municipalité en 2018 s'élève à 8 512 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

III. RAPPORT sur l'emploi de la DSU CS

Suivant le rapport qui vient d'être relaté, du fait de ses caractéristiques, la commune de Vandœuvre-lès-Nancy et notamment son QPV « Les Nations » nécessite toujours un investissement important au-delà des crédits spécifiques du contrat de ville, ce qui explique d'une part, le couplage du dispositif de la Zone Franche Urbaine-Territoire Entrepreneur (ZFU-TE) et le nouveau projet de rénovation urbaine contractualisé avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) et, d'autre part, le versement par l'État de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU-CS) pour un montant de :

- **8 160 287 € pour l'exercice 2018**

Il convient de rappeler que l'utilisation de la DSU-CS contribue à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population, sans disposer de ressources fiscales suffisantes (Article L.2334-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

A. ACTIONS ET CREDITS DE DROIT COMMUN SUR LES QUARTIERS

HABITAT ET CADRE DE VIE

1. LE RENOUVELLEMENT URBAIN

1. Le Renouvellement Urbain

La poursuite de la contractualisation sur le NPNRU

Pour rappel, le NPNRU se base sur une contractualisation en deux temps.

Les protocoles de préfiguration sont signés entre l'ANRU et les partenaires locaux des projets. Ils précisent l'ambition, le programme d'études et les moyens d'ingénierie nécessaires pour aboutir à des projets urbains. Leur durée varie de douze à vingt-quatre mois.

Concernant cette première étape, le protocole de préfiguration de la Métropole du Grand Nancy a été signé le 16 janvier 2017.

Les projets de renouvellement urbain sont ensuite déclinés dans des conventions pluriannuelles signées par l'ANRU et les partenaires locaux (collectivités, bailleurs sociaux…), à la suite des protocoles. Ils déterminent les opérations et les conditions de leur mise en œuvre.

Une mission d'urbanisme a été confiée en janvier 2017 par la Métropole au cabinet URBITAT qui a animé tout au long des années 2017 et 2018 les ateliers NPNRU en présence de tous les partenaires locaux, y compris le Conseil Citoyen, en vue d'élaborer le projet urbain du quartier des Nations. Deux comités de pilotage locaux ont permis de finaliser et de valider ce projet les 18 mai et 3 octobre 2018.

L'enveloppe régionale dédiée au quartier « Haussonville - Les Nations » a par ailleurs fait l'objet d'une décision favorable de doublement des crédits ANRU suite à la demande portée par la Ville et les partenaires, portant cette enveloppe d'environ 7 millions € à 16 millions €.

La convention pluriannuelle de renouvellement urbain de la Métropole du Grand Nancy doit être signée dans le courant de l'année 2019.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

2. L'amélioration du cadre de vie

Les actions qui entrent dans ce cadre visent à **améliorer de façon visible et concrète la vie quotidienne des habitants du QPV**. La qualité de vie urbaine passe par des préoccupations de logement et mixité sociale, d'espaces publics, de transport et mobilité, de mixité fonctionnelle, d'accès aux équipements culturels et sportifs, de tranquillité publique.

2.1 Les investissements réalisés

La Ville de Vandoeuvre a réalisé au cours de cette année 2018 divers investissements répondant aux objectifs de ce pilier.

2.2 L'utilisation par les bailleurs sociaux de l'exonération de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)

Quatre bailleurs sociaux sont présents sur le QPV « Les Nations » : Batigère, mmH, CDC Habitat et 3 F Immobilière Grand Est. Les bailleurs bénéficient d'un abattement annuel de 30 % sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) sur leur patrimoine social présent en QPV. De ce fait, ils sont tenus de justifier auprès des partenaires les actions qu'ils ont mises en œuvre.

Deux Comités Territoriaux TFPB relatifs aux programmes d'actions ont eu lieu en 2018. Ils ont permis d'échanger sur les bilans d'actions 2017 de chaque bailleur et sur les programmes d'actions 2018. Le Conseil Citoyen de Vandœuvre est présent à ces Comités Territoriaux.

En 2018, le montant estimatif total des dépenses des bailleurs valorisées dans la TFPB s'élève à 1 125 254,40 € (à noter que mmH et Batigère sont en train de finaliser leur bilan définitif).

La répartition estimative de ces dépenses par axe est la suivante :

- renforcement de la présence du personnel de proximité = 17,8 %
- formation/soutien des personnels de proximité = 0,7 %
- sur-entretien = 10,4 %
- gestion des déchets et encombrants/épaves = 2,9 %
- tranquillité résidentielle = 6,4 %
- concertation/sensibilisation des locataires = 2 %
- animation, lien social, vivre ensemble = 35,3 %
- petits travaux d'amélioration de la qualité de service = 24,5 %

Ces axes se déclinent à la fois en actions spécifiques aux quartiers et en renforcement des moyens de gestion de droit commun.

En 2018, le montant estimatif total des abattements annuels s'élève à 900 417,36 €.
A noter que ces abattements s'appliquent à 4 210 logements et qu'ils engendrent une perte fiscale nette annuelle d'environ 170 000 € pour la Commune.

2.3 Le partenariat autour de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP)

La Gestion Urbaine de Proximité (GUP) est un dispositif visant à améliorer le cadre de vie de la population résidant en QPV.

En vue du renouvellement de la convention locale GUP (2013-2018), des rencontres ont été organisées avec les élus, les services de la Ville concernés et les partenaires signataires de ladite convention (Métropole du Grand Nancy, Etat, Conseil Départemental 54 et les 4

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

bailleurs sociaux). La restitution du diagnostic en marchant réalisé par le cabinet URBITAT a également servi à l'élaboration de cette convention.

Cette nouvelle convention GUP a été délibérée lors du Conseil Municipal du 10 décembre 2018. Elle coïncide avec la durée du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), soit 2018-2025.

Trois grandes actions prioritaires y sont déclinées :

- la gestion des déchets et des encombrants,
- la tranquillité publique et la prévention de la délinquance,
- l'appropriation et l'amélioration du cadre de vie.

Pour conclure sur cet axe, il convient de préciser que le coût global de toutes les opérations réalisées dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie s'élève, pour 2018, à 1 952 879 €.

UNE POLITIQUE EN FAVEUR DE LA REUSSITE EDUCATIVE ET EN DIRECTION DES JEUNES

L'éducation est une responsabilité partagée par un ensemble d'acteurs qui concourent au développement et à la socialisation des jeunes. Elle s'inscrit dans une continuité d'actions et dans une multiplicité de lieux. Afin de poursuivre sa politique de soutien et d'accompagnement de la jeunesse, la Municipalité a maintenu sa politique en faveur de l'accès aux différentes activités sportives, culturelles et de loisirs, à objectif éducatif, socio-éducatif, citoyen et de cohésion sociale. Cette politique se traduit par la mise en œuvre de divers dispositifs, animations ou manifestations tels que les animations jeunesse, les stages sportifs, les manifestations sportives, Vandœuvre City Plage, etc.

Il convient d'ajouter qu'en complémentarité du travail réalisé par les services sport et jeunesse, des équipements publics tels que la Ludothèque municipale par exemple, participent à la bonne mise en œuvre de cette politique éducative. La gratuité d'accès à la médiathèque réservée aux vandopériens participe également à favoriser l'accès à la culture et aux loisirs.

Au total, pour le soutien et le développement de l'action jeunesse la commune a subventionné les dispositifs à hauteur de 299 030 € pour 2018.

DES ACTIONS EN FAVEUR DU LIEN SOCIAL ET DE L'ACCES AUX DROITS

Le C.C.A.S. de Vandœuvre, notamment par le biais de son épicerie solidaire et des différents ateliers qui y sont menés, touche et accompagne un grand nombre d'habitants du QPV en situation de précarité. Sur le nombre total de vandopériens accompagnés, il convient de préciser que 90% réside en QPV.

Le C.C.A.S. intervient afin d'aider les publics par le biais d'aides légales et d'aides facultatives. Il met en place des actions de prévention, en lien avec les questions d'hygiène et de santé, informe, conseille et oriente sur les questions de santé, de logement, de surendettement, d'insertion. Le C.C.A.S. suit les dossiers et assure l'accompagnement social des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active.

Presque dix ans après son ouverture au centre Commercial Jeanne d'Arc, l'épicerie solidaire a changé de site fin 2018, pour s'implanter au cœur du QPV rue Gembloux, à l'arrière du parc des sports. L'épicerie solidaire est un outil social que les travailleurs sociaux sollicitent dans le cadre des demandes d'aides facultatives. Cet outil permet aux foyers

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

d'économiser sur leur budget alimentaire et par conséquent de régler un impayé, de recouvrir un découvert bancaire, de financer un achat, etc. La notion de responsabilisation des usagers est prioritaire ; les personnes orientées sont rendues actrices de leur projet en signant notamment un contrat d'engagement avec le CCAS.
Le nouveau site rénové offre un espace plus grand comprenant une salle dédiée spécifiquement aux ateliers, davantage de sécurité afin de mieux répondre aux demandes et aux besoins de la population, des bénévoles ainsi que des professionnels.

Pour 2018, la dotation de la commune pour le C.C.A.S et son épicerie solidaire s'élève à 925 000 €.

Les personnes âgées bénéficient toujours d'un soutien de la Municipalité. La politique mise en œuvre permet, au-delà des actions quotidiennes menées par le service à savoir, accompagnement social, portage de repas à domicile et téléassistance, d'apporter un soutien par le biais de deux actions phares que sont les « chèques cadeaux » et le « Pass Horizon ».

Pour ces deux prestations, le coût pour la commune s'élève à 149 476 € pour 2018.

Dans la continuité du travail de soutien aux associations, il convient d'ajouter tout le travail mené sur la structure Pagode et sur le centre socioculturel Yves Coppens. Ce dernier, né du premier programme de renouvellement urbain est un espace où habitants, acteurs locaux et institutionnels se rencontrent afin d'évoquer à la fois les problématiques du quartier et de proposer des actions qui peuvent répondre aux besoins. Cette structure sociale, au sein du quartier Vand'Est, a comme objectif de conforter la dynamique sociale importante initiée sur ce quartier.

Pour 2018, pour les structures Pagode-Coppens, la Municipalité avait prévu un budget de fonctionnement de 56 000 €.

Enfin, un autre établissement au service de la population, qui favorise l'accès aux droits est la Maison de Justice et du Droit (MJD). La convention qui lie, le Ministère de la Justice, l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (ACSE), la Métropole du Grand Nancy et la commune a été signée en 2012 court jusque février 2018.

Au total, pour le service à la population, le coût résiduel à charge pour la commune est de 8 883 € pour 2018.

UNE POLITIQUE D'ACCES A LA CULTURE ET AUX LOISIRS

La politique conduite en 2018 se poursuit au même titre que l'exercice précédent. La commune de Vandœuvre-lès-Nancy compte toujours 3 structures culturelles d'envergure :

- la Médiathèque municipale Jules Verne ;
- l'école municipale de musique ;
- le Centre Culturel André Malraux (CCAM), scène nationale.

La *Médiathèque*, créée en 2000, offre toujours la gratuité aux vandopériens. Mise en place en 2009, elle a vocation notamment à renforcer l'usage de proximité.

L'*école municipale de musique* de Vandoeuvre est implantée spécifiquement dans l'école élémentaire Jeanne d'Arc en plein centre du cœur de ville.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

Les freins financiers à l'apprentissage musical ont été levés par la Municipalité soucieuse d'ouvrir l'accès à la culture à tous les habitants et notamment ceux du QPV. Il convient de rappeler que les tarifs ont été revisités en 2010.
L'école municipale organise des rencontres et des concerts permettant à tous les publics de s'ouvrir autour d'une offre diversifiée qui transforme la musique en un véritable outil à part entière de la cohésion sociale. Avec un budget de 20 000,00 € d'initiatives culturelles, elle garantit au public de devenir des spectateurs mais également de véritables acteurs de la vie culturelle de la commune : festival Eclats de Cuivres, festival Vand'Jazz, atelier Ska ou encore les concerts d'hiver.

Le *Centre Culturel André Malraux*, soutenu conjointement par l'État (DRAC) et la Ville, propose une programmation autour du spectacle vivant (théâtre, danse…) et des expressions artistiques contemporaines (musique, expositions photographiques dans la galerie Robert Doisneau). Depuis 2018 le CCAM favorise et développe ses actions en direction d'un public scolaire en continuant à offrir des spectacles pour les scolaires mais également en diversifiant au maximum l'accès à la culture pour tous.

Pour le bon fonctionnement de ces structures et pour la mise en œuvre de leurs projets respectifs, la Municipalité a prévu des budgets qui ont permis de répondre aux dépenses qui s'élèvent à hauteur de 140 000 € pour 2018.

DES ACTIONS EN MATIERE DE SANTE

Le service Santé/bien-être met en place des projets relatifs à la santé, coordonne des manifestations en lien avec la Métropole et les partenaires locaux afin de favoriser le bien-être et d'améliorer l'état de santé des vandopériens.

Les objectifs généraux sont les suivants :

1. Mettre en œuvre des actions de prévention sur la santé et le bien-être ciblées sur les besoins de la population ;
2. Coordonner les actions santé locales et impulser une dynamique partenariale.

Les objectifs opérationnels doivent permettre de mettre en œuvre des actions d'information et de prévention à destination du grand public, d'organiser des actions de dépistage de différentes maladies, de participer aux campagnes nationales sur la santé et_aux projets portés par la Métropole, de collaborer avec les partenaires locaux (les écoles, les services municipaux, les institutions et les associations…) sur des projets santé, à long terme, à destination de publics ciblés issus notamment du QPV et coordonner localement la démarche d'Atelier Santé Ville

En 2018, certains projets ont été reconduits et d'autres mis en œuvre afin de tendre vers les objectifs fixés, à savoir :

- *Conférences santé (3 en 2018)* :
  - → Conférence sur l'AVC en mai (en partenariat avec France AVC Lorraine)
  - → Conférence Alzheimer en septembre (en partenariat avec France Alzheimer Meurthe-et-Moselle)
  - → Conférence sur la qualité de l'air intérieur en novembre (en partenariat avec ATMO Grand Est)

De manière générale, les conférences rassemblent entre 20 et 150 personnes selon les thèmes abordés dont 25 à 50% de vandopériens (10 à 30% de public issu du QPV). Il est à

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

noter un rayonnement intercommunal non négligeable concernant les conférences. En effet, la majorité des personnes présentes proviennent de communes avoisinantes (fréquentation : 260 personnes au total dont 59 issues du QPV, soit 23%).

- *Projet hygiène de vie avec l'école élémentaire Jeanne d'Arc :*

Le programme hygiène de vie s'est décliné sur l'ensemble de l'année scolaire 2017-2018 et a concerné les 3 classes du 3ème cycle (CM1/CM2) de l'école élémentaire Jeanne d'Arc. Plusieurs ateliers ludo-pédagogiques, d'une durée de 45 mn à 1h, se sont déroulés d'octobre 2017 à fin mars 2018 :

- Atelier « Hygiène corporelle » (1 séance)
- Atelier « Hygiène des mains » (1 séance)
- Atelier « Alimentation équilibrée » (2 séances)
- Atelier « Sommeil » (1 séance)
- Atelier « Hygiène bucco-dentaire » (1 séance)

Afin d'informer les parents d'élèves du projet et de les sensibiliser à l'alimentation équilibrée et au sommeil de leurs enfants, il a été organisé des cafés des parents sous la forme d'un temps d'échanges autour d'un café/petit-déjeuner. Trois cafés ont eu lieu et l'ensemble des parents a été invité, école maternelle comprise (pas uniquement les parents des élèves des CM1-CM2 concernés par le projet). A l'issue du projet, l'ensemble des enfants sensibilisés a acquis de nouvelles connaissances et la grande majorité a modifié ses comportements en mettant en application les conseils donnés.
(Fréquentation : 80 enfants et trentaine de parents (issus majoritairement du QPV).

- *Dépistage de maladies (diabète) :*

L'Atelier Santé Ville de Vandoeuvre, en collaboration avec les étudiants en médecine de l'association des Carabins de Nancy, le réseau Nancy Santé Métropole (NSM) et l'Association des Diabétiques de Lorraine (AFD 54) a participé à la journée mondiale du diabète le mercredi 14 (Centre Commercial Les Nations à destination du grand public) et le jeudi 15 novembre 2018 (espace Yves Coppens pour le public associatif et les bénéficiaires du CCAS).
Des ateliers gratuits de dépistage du diabète étaient proposés au public ainsi que des stands d'informations sur la maladie et sur l'alimentation à adapter en cas de diabète.
(Fréquentation : 259 personnes dont 137 issues du QPV, soit 53%).
Ces journées ont permis de détecter des personnes probablement diabétiques qui jusqu'ici s'ignoraient (près de 7% du public). Ces dernières ont été invitées à prendre un rendez-vous rapidement auprès de leur médecin traitant.
Afin de sensibiliser le public du QPV, il a été décidé de collaborer avec le CCAS et les associations de quartier et d'organiser un temps de dépistage et d'informations sur la maladie qui leur a été spécialement dédié à Yves Coppens.

- *Défibrillateurs :*

En 2013, Vandoeuvre s'est engagée dans la phase opérationnelle du programme novateur et unique en France intitulé « Agissons contre l'arrêt cardiaque » porté par l'association Grand Nancy Défib', le CHRU de Nancy et la Métropole du Grand Nancy. Ce programme est destiné à obtenir un taux de survie sans séquelles de 20 % en cas d'arrêts cardio-respiratoire et a vocation à apporter une plus-value aux dispositifs d'urgences existants en ajoutant un maillon supplémentaire dans la chaîne de secours : le secouriste de première ligne encore appelé sauveteur volontaire de proximité (S.V.P.).
Ce programme se décline en 4 grandes actions (campagne d'information et de sensibilisation aux gestes de secours, recrutement de « sauveteurs volontaires de proximité » (SVP) en lien

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

avec les communes et leur formation par l'association « Grand Nancy Defi'b », achat de défibrillateurs entièrement automatiques, utilisation des défibrillateurs par les SVP intervenant sur activation du CHRU-SAMU 15 ou quand ils sont les témoins directs d'une victime qui s'effondre.
Dans le cadre du programme proposé sur le Grand Nancy, l'action des SVP est majeure. Ceux-ci, dispersés sur le territoire de manière à obtenir un maillage fin ont vocation à intervenir en complémentarité des équipes de secours traditionnels puisqu'ils agissent dans l'attente de leur arrivée sur les 3 premiers maillons de la chaîne de survie. Toute personne qui s'engage à être S.V.P. est formée à l'utilisation du défibrillateur avec un recyclage prévu tous les ans.
La règle qui prévaut est de 1 défibrillateur pour 1 000 habitants. 32 défibrillateurs ont donc été achetés par la ville de Vandoeuvre : 8 défibrillateurs en 2010 et 24 défibrillateurs en 2012 (32 défibrillateurs achetés par la municipalité, 18 défibrillateurs destinés aux structures municipales et 14 défibrillateurs destinés aux habitants volontaires, appelés Sauveteurs Volontaires de Proximité (SVP).

- *Octobre rose :*

Cette année encore, la Municipalité de Vandœuvre s'est associée à la campagne **« Octobre Rose »** en partenariat avec la Métropole du Grand Nancy, la CPAM 54, l'ADECA 54, la Ligue contre le Cancer de Meurthe-et-Moselle, l'Institut de Cancérologie de Lorraine (ICL), l'association Art-Détente, APEBES 54, l'association Symphonie, l'association M'WellDance, Vandoeuvre animation, les Tatas Fringueuses, la Clo, Lilichatok, le CCAS, la MJC Etoile et la MJC Centre social Nomade ainsi que les associations de quartiers telles qu'ATMF, Khamsa, AVEC, REPONSE, Tricot couture service.
Un certain nombre de manifestations menées par les partenaires Vandopériens se sont échelonnées sur tout le mois d'Octobre.

- *Interventions santé à la résidence autonomie « Les Jonquilles » :*

Depuis 2012, le service Santé collabore avec la résidence autonomie « Les Jonquilles » dans la mise en place d'actions santé/bien-être à destination des résidents de moyenne d'âge de plus de 80 ans, sur des thématiques variées. En 2018, les petits déjeuners thématiques ont eu lieu, en moyenne, tous les 3 mois, et réunissent une trentaine de personnes.

- *Nourriture à partager :*

Suite à l'inauguration du premier terrain expérimental du projet « Nourriture à Partager » en mai 2015, une dizaine de parcelles ont été délimitées et destinées à la culture effectuée par les habitants résidant à proximité mais aussi par le CCAS et la MJC Etoile, structures partenaires du projet qui disposent de parcelles spécifiques pour la culture de leurs adhérents. Les récoltes qui en découlent peuvent, quant à elles, être récupérées, par tout le monde, sur l'ensemble des parcelles du terrain.
Depuis 2016 où le public du CCAS et de la MJC Etoile ont bénéficié d'ateliers de jardinage, d'animations sur le compostage, sur l'alimentation équilibrée et les bienfaits des fruits et légumes, d'ateliers cuisine…une véritable dynamique s'est créée et a abouti, en 2017, à l'instauration d'ateliers réguliers de jardinage sur le terrain à destination des bénéficiaires et des habitants qui ont été reconduits en 2018.
Ces ateliers sont animés par Jérémy RICHARD de l'association vandopérienne World in Harmony. Cette dernière milite pour la défense de l'environnement, réalise des chantiers écologiques et humanitaires et met en place des actions, pour le public, de sensibilisation à l'écologie et à la protection de la vie sur terre. Les interventions de l'association se font à

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

raison de deux fois par mois, de mai à octobre, soit un total de 12 séances au total réparties comme suit :

- Un mardi matin par mois (9h-11h) : intervention auprès du public du CCAS dans le cadre des ateliers réguliers de jardinage menés par le travailleur social référent du projet.
- Un mercredi après-midi par mois (14h-16h) : intervention auprès du grand public.

Une 15aine d'enfants et d'adultes au total ont bénéficié des ateliers grand public et du CCAS, en revanche il semble impossible de définir une fréquentation concernant les habitants qui cultivent sur le jardin quand ils le souhaitent.

- *Comité de coordination Santé :*

À Vandoeuvre, bon nombre d'associations et de services municipaux mettent en place des actions relatives à la santé ou au bien-être de la population. Raison pour laquelle, il semblait primordial de créer un espace de concertation afin de réunir, autour d'une même table, un certain nombre de professionnels d'horizons différents. C'est en ce sens qu'un comité de coordination a été créé en janvier 2011. Il rassemble, trimestriellement, des services municipaux, des associations et institutions (tel le Conseil Départemental) œuvrant pour la santé et le bien-être des habitants. L'objectif étant de faire connaître les actions de chacun, au sein de sa structure, d'apporter davantage de cohérence et de coordination dans les activités existantes et de mener à bien des projets communs. Le développement du partenariat sur la santé a alors nécessité une mise en commun du diagnostic santé de 2009 et une appropriation de la démarche d'Atelier Santé Ville par les acteurs associés. En 2018, deux rencontres ont eu lieu.

Au total et pour 2018, toutes ces actions ont engendré un coût pour la commune de 39 000 € (dont près de 27 500 euros au bénéfice des habitants du QPV).

DANS LA CADRE D'UNE POLITIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE

En complémentarité des actions sécuritaires assurées par le service de Police Municipale, le cadre défini par la Municipalité autour des missions de développement social permet, depuis 2015, d'offrir un accompagnement aux porteurs de projets associatifs et municipaux dans l'élaboration de leurs actions selon les priorités définies par la ville et les partenaires. Le travail réalisé a permis de poursuivre l'animation des instances de coordination des projets et thématiques liés aux questions de prévention et de sécurité tout en veillant à la cohérence des projets et des interventions des acteurs dans le cadre du contrat de ville.

Le Conseil Départemental de Meurthe-Et-Moselle, notamment compétent en matière de « prévention spécialisée », poursuit toujours le travail avec l'association Jeunes et Cité, acteur associatif de la prévention spécialisée, afin de mener les actions de prévention spécialisée sur le territoire de Vandœuvre. L'association ne sollicite pas la commune sur du fonctionnement mais dépose de nombreux projets financés en 2018 à hauteur de 11 080 € (valorisés au titre des crédits spécifiques de la Politique de la Ville).

Un autre choix important fait par la Municipalité a été de recourir à la médiation sociale. La médiation sociale est une pratique encore relativement récente en France, puisqu'elle a émergé autour des années 1980, mais elle est aujourd'hui largement reconnue comme un mode efficace de résolution des tensions et de mise en relation entre les populations des quartiers et les institutions.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

Les habitants et usagers des quartiers veulent pouvoir vivre, se déplacer et profiter de leurs quartiers en toute quiétude. La médiation sociale est un outil qui tend à favoriser le dialogue et les échanges, ainsi, éviter les conflits et le recours aux forces de police. Depuis 2009, les dispositifs des correspondants de nuit et médiateurs de jour répondent à une mission de lien social et de tranquillité publique sur le territoire vandopérien. Le dispositif dispose aujourd'hui d'une légitimité sans conteste auprès des résidents et d'une reconnaissance plus institutionnalisée. La convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens est arrivée à son terme le 31 décembre 2018.

La commune a par conséquent attribué une subvention annuelle de fonctionnement de 230 000 €. Par ailleurs, en 2018, suite aux problèmes d'incivilités subies par les commerçants, après concertation avec la Municipalité, les médiateurs ont été réquisitionnés sur le terrain afin de permettre d'apaiser les tensions. Pour permettre le projet, la Municipalité a octroyé une subvention spécifique de 20 000 €.

Au total, pour l'année 2018, la commune a subventionné l'AVMS à hauteur de 205 000€.

UN SOUTIEN DES ACTEURS DE LA VIE ASSOCIATIVE

Vandoeuvre bénéficie toujours d'une richesse associative importante et nécessaire au sein de ses quartiers. En 2018, 342 associations actives étaient référencées, qu'elles aient leur siège sur la ville ou y réalisant une grande partie de leurs activités.

Cet important tissu associatif, sa performance au quotidien au service de la population et du Vivre Ensemble en font un atout majeur et précieux pour la commune. Les acteurs associatifs y sont nombreux et toute l'année, sont les partenaires de la municipalité pour le resserrement du lien social, la formation permanente, l'Éducation Populaire, l'accès à la culture, l'animation des quartiers.

70 associations actives au quotidien touchaient, en 2018, un public essentiellement issu du quartier prioritaire de la ville « Haussonville - Les Nations », qu'elles aient ou non leur siège au sein de ce QPV.

Il convient de préciser qu'au total, même si une minorité du public touché ne réside pas au sein du QPV, ce sont 99 associations qui, en 2018, avaient leur siège dans le quartier prioritaire de la ville «Haussonville - Nations», la plupart œuvrant dans le domaine du social, du sport ou de la culture.

La commune, soucieuse d'offrir un accompagnement adapté, reste attentive à l'écoute de l'ensemble de ces acteurs, et ce, tout au long de l'année.

Au total pour 2018, en ce qui concerne les associations touchant essentiellement un public issu du QPV, ce sont :

- 52 associations qui ont touché une subvention de fonctionnement pour un montant total de 816 615 euros (incluant l'AVMS) ;
- 16 associations qui ont touché une subvention sur projet exceptionnel ou inter-associatif (hors subventions liées au contrat de ville) pour un montant total de 47 699 euros.

À cela il convient d'ajouter les subventions directes versées aux 3 MJC de la ville, au CCAS et son épicerie solidaire, au CCAM. En parallèle, les associations vandopériennes bénéficient, dans le cadre de leurs activités quotidiennes ou de manifestations occasionnelles, de l'appui de la ville dans différents domaines : travaux de communication (impression d'affiches, de

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

tracts, d'invitations), prêt de véhicule, mise à disposition de personnel, interventions du centre technique municipal (prêt de matériel pour les manifestations, réparations dans les locaux, …), utilisation des installations sportives, mise à disposition des salles municipales, mise à disposition de locaux associatifs, etc.

Cette aide indirecte a été chiffrée, pour 2017, à **1 267 614 euros** pour les associations œuvrant auprès du public QPV, soit **56 %** de l'aide indirecte totale versée à toutes les associations sur l'année (2 256 344 euros). Le montant concernant 2018 est en cours de chiffrage.

Les locaux associatifs

La ville, grâce à une convention passée avec les bailleurs sociaux Batigère et mmH, met gratuitement à la disposition des associations, 37 locaux.
35 de ces derniers, se situent dans le quartier prioritaire « Haussonville - Nations » et sont parfois mutualisés. Ce sont par conséquent 35 associations vandopériennes qui bénéficient de ces véritables lieux de vie afin de développer leurs activités auprès des habitants : apprentissage du Français, aide aux devoirs, distribution alimentaire, prévention, soutien administratif, etc.

La valorisation de ces 35 locaux représentait en 2017, un coût total de 183 949 euros incluant les charges payées par la ville (chauffage, entretien des communs, eau…) et la valorisation du loyer en fonction de la surface du local. À cela s'ajoute la valorisation des structures MJC Etoile et CCAM, également situées dans le quartier prioritaire « Haussonville - Nations ». Ces locaux sont mis à disposition par la ville, qui en paye les charges. Le coût était de **362 823 € en 2017** (chiffrage 2018 en cours[4]).

Pour conclure, il convient d'ajouter que les associations ont pu bénéficier, dans le cadre de « l'année des associations 2018 » souhaitée par la Municipalité, de plusieurs actions. Le travail en partenariat de nombreux services municipaux (vie associative, communication, logistique, service électrique, service menuiserie, service plomberie, espaces verts, relations publiques, reprographie, police municipale), a permis de mettre en œuvre les projets suivants :

- 3 sessions de formations ;
- La Journée « fête des associations » (1er juillet 2018) ;
- La refonte du site des associations ;
- Le repas des associations ;
- L'édition du magazine municipal « spécial associations » ;
- Le colloque associatif : Nos associations sont indispensables !

La commune bénéficie d'une richesse associative conséquente et par toutes ces aides directes et indirectes permet le bien vivre ensemble et favorise l'intégration des différentes publics résidant sur la commune ou y arrivant.

Le coût global des aides pour la commune s'élève par conséquent à 2 534 358 € pour 2018.

[4] Les chiffrages correspondants sont inclus dans les données mentionnées dans le paragraphe précédent lié aux aides indirectes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

1. Insertion professionnelle

À Vandœuvre, divers dispositifs sont mis en place au service de l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi.

1.1. La Mission Locale

S'agissant des jeunes âgés de 16 à 25 ans, la Mission Locale du Grand Nancy propose une palette de services dédiés via un réseau d'accueil de proximité. Il s'agit d'antennes locales dont une installée à cet effet, place de Paris, dans des locaux mis à disposition par la Commune.

Pour mémoire, de 2012 à 2017, le nombre de personnes accueillies par la Mission Locale a augmenté, passant de 654 à 891 jeunes soit une hausse de 36 %.

- **Les profils des publics accueillis en 2018**

L'équipe présente au sein de l'antenne de Vandoeuvre a accueilli, informé et suivi **837 personnes**, dont 179 qui se sont adressées pour la première fois à la Mission Locale (jeunes primo-accueillis), des chiffres très proches de ceux de 2017. **Plus des deux tiers (566 personnes) résident en QPV**.
41 % des jeunes suivis sont des jeunes femmes, leur part baisse donc sensiblement par rapport à 2017 (48,6%).
Près de la moitié des jeunes ont entre 22 et 25 ans (47%) et un tiers ont entre 18 et 21 ans (34%).
Plus de la moitié des jeunes accueillis par la Mission Locale ont un niveau de qualification inférieur ou égal au niveau V (Diplôme national du brevet, certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou brevet d'études professionnelles (BEP), 54%). Toutefois, la part des niveau IV (Bac) augmente légèrement, passant de 36% en 2017 à 39% en 2018, cette tendance se traduisant aussi par un niveau de qualification sensiblement plus élevé pour les primo-accueillis (48% de niveau Bac et 9% de niveau supérieur). Ces chiffres pourraient être le résultat d'une baisse des sorties du système scolaire sans diplôme.

Les jeunes femmes sont en général mieux formées que les jeunes hommes : 51% de niveau Bac et plus (contre 42% des hommes), même si la moitié d'entre elles a une qualification inférieure ou égale au niveau V (49%, contre 58% des hommes).

- **Un accompagnement renforcé**

La Mission Locale assure, par délégation de l'État, le droit à l'accompagnement de tous les jeunes tout au long de leur parcours jusqu'à l'emploi durable et leur autonomie sociale (Lois Travail).
L'outil pour la mise en œuvre de ce droit à l'accompagnement est le **PACEA** (Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie). Cet outil se traduit par un accompagnement renforcé jalonné d'étapes de parcours permettant la progression vers l'emploi et l'autonomie. La forme la plus intense de cet accompagnement est la **Garantie jeunes**.
En 2018, 447 jeunes ont été accompagnées à travers ce dispositif (dont 74 nouvelles entrées), dont 30% de résidents en QPV.

Le public accompagné dans le cadre de la Garantie Jeunes : Un public plus masculin : 2/3 d'hommes (282) pour 1/3 de femmes (165)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

- **Un focus sur les jeunes les moins qualifiés** : 62% des jeunes accompagnés dans le cadre de la Garantie Jeunes ont une qualification inférieure ou égale au niveau V, contre « seulement » 54% du public généralement accueilli par la Mission locale, et ce taux monte à 67% pour les seuls bénéficiaires hommes (188). Les bénéficiaires femmes ont plus souvent un niveau Bac : cela concerne 41% des bénéficiaires femmes (68).
- Les bénéficiaires de la Garantie Jeunes sont également **plus jeunes que la moyenne**. Ainsi, la moitié des bénéficiaires (237) ont entre 18 et 21 ans (contre un tiers « seulement » du public accueilli). C'est en particulier le cas de femmes puisque 59% des bénéficiaires femmes ont entre 18 et 21 ans.
- **Les sorties « négatives » du dispositif sont relativement faibles : 69 sorties pour abandon du jeune ou non-respect des engagements, soit environ 15% des personnes suivies**. Ces phénomènes de sortie négatives touchent autant les hommes que les femmes.

- **L'insertion professionnelle**

Sur près de 4700 actes de service réalisés, environ un millier a trait à des domaines liés à l'insertion sociale et culturelle (logement, sport, culture, loisirs, santé et citoyenneté). **La part la plus importante des actes de services (3746) concerne spécifiquement des actions en matière d'insertion professionnelle**, répartis en :

- Pour moitié des actions en faveur de l'emploi (1966 actes de service), dont :
  - 307 entrées en emploi en CDD
  - 36 entrées en CDI
  - 15 en contrat en alternance.

  Soit un total de retours ou d'accès à l'emploi de 358.
- Pour un tiers, en faveur de l'orientation (1322), de conseil et d'élaboration d'un projet professionnel. Dans ce cadre, 17 stages d'immersion en entreprises ont été réalisés et 55 entrées en Atelier d'Orientation Active.
- Le reste étant consacré à des actions en faveur de la formation (458), se traduisant par 70 entrées en formation (37 formations de mobilisation, 24 qualifiantes ou pré-qualifiantes, 9 de re-scolarisation).

Ce sont ainsi 500 actions concrètes et positives d'accès ou de retour à l'emploi qui ont été entreprises au cours de l'année (embauches, entrées en formation, stages…), chiffre à rapporter aux 837 personnes accueillies par la Mission locale.

Budget

Au total, les coûts liés aux charges locatives et entretien des locaux mis à disposition pour la Mission Locale sont d'environ 5 400 €.
La contribution annuelle de 1,50 € par habitant à la Mission Locale, dans les conditions définies par la convention pour 30.237 habitants, quant à elle, s'est élevée pour 2018 à 45 355 €.

Au total, les coûts liés aux charges locatives et entretien des locaux mis à disposition pour la Mission Locale et la contribution annuelle de 1,50 € par habitant à la Mission Locale, dans les conditions définies par la convention pour 30.100 habitants, ainsi que le coût de la mise en place de la plateforme numérique s'élèvent pour 2018 à 58 423 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

1.2. Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

Les PLIE sont des instruments stratégiques et opérationnels des communes et de leurs groupements *« afin de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle dans le cadre de parcours individualisés en associant accueil, accompagnement social, orientation, formation, insertion et suivi »* (Code du travail, art L.5131-2).

Le plan d'actions du PLIE s'inscrit en complémentarité des mesures de droit commun, il s'adresse prioritairement aux personnes les plus éloignées de l'emploi cumulant un certain nombre de freins et notamment le manque de mobilité, d'autonomie, d'expérience et de qualification professionnelle... Ces personnes nécessitent un accompagnement renforcé destiné à les remobiliser et lever un certain nombre de freins à leur insertion (logement, garde d'enfants, mobilité, savoir-être au travail pour les personnes très éloignées de l'emploi, etc.) afin de leur permettre d'entamer ou de reprendre un parcours « normal » vers l'emploi.

Le PLIE est piloté par la Maison de l'Emploi. Il couvre le territoire de la métropole et de cinq intercommunalités limitrophes, pour un total de 195 communes et 370.000 habitants.
En 2018, le plan d'actions du PLIE a concerné plus de 1800 personnes dont **105 habitants de Vandoeuvre.**

- **Le profil des publics de Vandoeuvre**
  - ⇨ 60% d'hommes et 40% de femmes
  - ⇨ 78% sont demandeurs d'emploi de longue durée
  - ⇨ 59% sont bénéficiaires du RSA
  - ⇨ 71% sont issus d'un QPV
  - ⇨ 51% de niveau de formation V (CAP/BEP) et moins
  - ⇨ 29% ont poursuivi leur scolarité à l'étranger

Ce profil est très proche de celui du public habituel du PLIE. On relève toutefois **une part nettement plus importante de personnes ayant poursuivi leur scolarité à l'étranger** (problème notamment dans la reconnaissance des qualifications ou compétences initiales).

- **Les actions mises en œuvre en 2018**

ACTION D'ACCOMPAGNEMENT « CORRESPONDANT DE PARCOURS » :
Action partenariale cofinancée par le contrat de ville qui a pour objectif d'accompagner les publics les plus en difficulté du territoire dans leurs démarches d'insertion professionnelle. Réalisée dans la proximité, des permanences hebdomadaires ont été déployées sur le Grand Nancy au sein des antennes Maison de l'Emploi ou des locaux mis à disposition par les communes – au sein de la Mission locale dans le cas de Vandoeuvre. Cette mission a été confiée à l'Association IMAGINE sur le territoire de la Métropole.
Le positionnement des publics est spontané ou en lien avec les partenaires locaux : Communes, Conseil Départemental, Pôle Emploi, Mission Locale, etc. L'association organise des regroupements collectifs en fonction des besoins repérés, il s'agit notamment d'aborder les questions de mobilité, les usages numériques, la préparation au concours, etc.
18 habitants de Vandoeuvre en ont bénéficié en 2018

ACTIONS PERMETTANT LA LEVÉE DES FREINS À L'EMPLOI :
Ces actions ont été développées sur les territoires en réponse aux problématiques personnelles identifiées. Elles permettent d'appréhender les difficultés d'accès à l'emploi en travaillant sur la confiance en soi, la mobilité, la maîtrise du français, la professionnalisation des personnes peu qualifiées, la fracture numérique, etc.
17 habitants de Vandoeuvre en ont bénéficié en 2018

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE :

Plusieurs associations ont été soutenues à l'échelle de la métropole afin de mettre en œuvre des chantiers d'insertion, permettant ainsi aux publics les plus éloignés de l'emploi du territoire de renouer avec une activité professionnelle grâce à un contrat à durée déterminée d'insertion. Les structures porteuses de ces chantiers, produisent des biens et des services au travers d'activités d'utilité sociale. Elles mettent en œuvre des missions d'accueil, d'accompagnement social et professionnel, de tutorat technique et de formation.

45 habitants de Vandoeuvre en ont bénéficié en 2018

ACTIONS FAVORISANT LES LIENS À L'ENTREPRISE :

En complément des périodes d'immersion en entreprise réalisées par les participants durant leur parcours (stages, CDD, missions intérimaires), des outils ont été développés sur le territoire par le PLIE et ses partenaires afin de favoriser les passerelles vers le monde économique :

Diagnostic et accompagnement - FR2i

ETTI (entreprise de travail temporaire d'insertion) qui propose de travailler la levée des freins à l'emploi avant d'envisager une reprise d'activité progressive par le biais de missions.

Les forums et rencontres intercommunales - Maison de l'Emploi du Grand Nancy

Manifestations qui s'adressent aux demandeurs d'emplois du territoire, elles visent à faciliter les échanges directs avec les entreprises. Elles permettent également de s'informer, recevoir des conseils ou être orienté.

30% des bénéficiaires vandopériens d'une action du PLIE trouvent un emploi durable en sortant du dispositif, et 7% poursuivent une formation qualifiante. Ces résultats doivent être mesurés en regard du profil du public entrant dans ces dispositifs, souvent très éloignés de l'emploi et cumulant un certain nombre d'obstacles à leur insertion professionnelle.

1.3. Les clauses d'insertion

Depuis 1993, la commande publique peut être utilisée pour lutter contre le chômage. Les dispositions juridiques existent et permettent de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi, en mobilisant les entreprises attributaires des marchés.

En 2003, la loi portant création de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine a été un catalyseur pour la clause d'insertion qui devient obligatoire dans toutes les opérations de rénovation urbaine et notamment en direction des résidents des zones urbaines sensibles. La Communauté urbaine du Grand Nancy, les communes, les bailleurs sociaux et les réseaux professionnels, entendent se mobiliser en faveur de l'emploi, et garantir un développement solidaire dans l'agglomération. Cette volonté s'est traduite par la signature de la charte d'engagement pour l'insertion et l'emploi en 2006.

La Communauté urbaine / Métropole du Grand Nancy a confié à la Maison de l'Emploi du Grand Nancy la mission d'animation et d'accompagnement des acteurs du territoire pour la mise en œuvre de la Clause d'insertion. La Maison de l'Emploi du Grand Nancy intervient à trois niveaux.

En amont du marché auprès du maître d'ouvrage :

- Étude d'opportunité et calibrage de la clause sociale.
- Aide à la rédaction des pièces de marché.

Dès l'attribution du marché auprès des entreprises attributaires :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

- Présentation des enjeux, des modalités de réalisation et du mode de suivi.
- Identification des besoins de recrutement des entreprises.
- Recherche des personnes éligibles correspondant aux besoins identifiés (mobilisation des intermédiaires de l'emploi, mise en place de procédures de recrutement et d'actions de pré-qualification, présélection de candidats…).
- Suivi des bénéficiaires dans un objectif d'optimisation de parcours (montées en compétences, qualification) en lien avec les entreprises et les partenaires du service public de l'emploi.
- État d'avancement de la clause auprès du maître d'ouvrage.

À la fin du marché :

- Rapport final qualitatif et quantitatif sur le respect de la clause à destination des maîtres d'ouvrage.
- Mise en place d'un comité de pilotage annuel à destination des élus et des partenaires signataires de la charte.

Le suivi des parcours des personnes pendant leur période d'insertion est aussi assuré par la Maison de l'Emploi. Il s'agit essentiellement d'inscrire cette période dans un parcours sécurisé, avec des étapes permettant notamment la mise en œuvre de formations et de qualifications. Un travail sur les parcours et une montée en compétence permet aux bénéficiaires de se rapprocher de l'emploi pérenne. De plus, la Maison de l'Emploi fait un travail sur les besoins prévisionnels en main d'œuvre et facilite ainsi la mise en adéquation de ces besoins avec les compétences des personnes en insertion.

La Commune de Vandoeuvre intègre systématiquement une clause d'insertion à ses marchés publics, dès que cela est possible : si une offre existe sur le territoire et si les prestations attendues permettant la mise en place ce type de dispositif (nettoyage de locaux, entretien des parcs et jardins, travaux, etc.).

- **Bilan 2018**
  - **Par le donneur d'ordre : Commune de Vandoeuvre**
    6 opérations : espaces verts, épicerie solidaire, école du Charmois, extension du cimetière, nettoyage des locaux
    2 464 heures d'insertion réalisées
    23 bénéficiaires (dont 4 habitants de Vandoeuvre)
  - **Tout donneur d'ordre confondu, au bénéfice des Vandopériens**
    9% des heures d'insertion tout donneur d'ordre confondu ont bénéficiées aux Vandopériens en 2018 ; soit **10 735 heures pour 40 participants résidant à Vandoeuvre**.
    - 27 QPV/13 non QPV
    - 17,5% de jeunes de – de 26 ans
    - 16% de bénéficiaires du RSA

1.4. Forum Emploi de l'association AVEC

La Commune de Vandoeuvre soutient chaque année, financièrement et sur les aspects logistiques, l'organisation du Forum Emploi porté par l'association AVEC, Vand'Emploi.
Pour sa 21ème édition, le 18 septembre 2018, Vand'Emploi a accueilli 2035 visiteurs et 62 entreprises, pour des rendez-vous de recrutement ou de prise de contact, en face à face. Près

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

de la moitié des exposants étaient venus pour recruter, et un tiers pour constituer une banque de CV.
Une table ronde a ouvert la journée, consacrée au thème **« Le métier auquel je n'avais pas pensé »**, ou comment s'appuyer sur des compétences transversales ou des parcours atypiques en vue d'une reconversion professionnelle.
Le Forum a connu un vrai succès, avec **744 CV collectés, 152 entretiens professionnels programmés, 23 recrutements en cours et 37 recrutements immédiats !** Vand'Emploi s'inscrit pleinement dans le paysage métropolitain des forums emplois importants en terme de notoriété et de qualité des participants (sourcing des entreprises réalisé très en amont de l'événement, permettant de bien cibler les demandeurs d'emploi potentiellement intéressés par les offres d'emploi proposées, avec l'appui de Pôle emploi).

1.5. Projet « Tous repreneurs »

Initiée en 2018, l'action « Tous Repreneurs » vise à sensibiliser des publics souvent éloignés de l'emploi à la possibilité de reprendre ou de créer leur propre entreprise. Le dispositif, original, est avant tout centré sur la remobilisation et la motivation personnelles, seuls critères de **sélection des potentiels candidats** à la création ou reprise d'entreprise. Pour cela, l'association a construit un parcours de mobilisation, marqué par un temps fort, le « casting » (passage devant un jury).
Cette action a été menée sur l'ensemble de la métropole du Grand-Nancy. A Vandoeuvre, le bus Tous Repreneurs a stationné sur le parking des Nations, le 16 octobre 2018 (après une première réunion d'information sur le dispositif, au Charmois, le 18 janvier 2018).
Au total, 334 candidatures ont été reçues pour le casting en Lorraine, en 2018.

- **82 candidats** ont été retenus à l'issue du casting et ont bénéficié de l'accompagnement, **à parité femmes-hommes**, dont **73 étaient demandeuses d'emploi et 9 en transition professionnelle**.
- Les 73 candidats entrés dans le dispositif en étant demandeurs d'emploi ou bénéficiaires du RSA sont **79% à avoir trouvé à ce jour un débouché positif à l'issue du parcours**.
- **Pour Vandoeuvre :**
  - **11 personnes habitant la commune ont candidaté au casting 2018**, 4 femmes, 7 hommes, âgés de 19 à 53 ans, dont 1 salarié, 1 bénéficiaire du RSA et 9 demandeurs d'emploi ;
  - A l'issue du casting, **trois candidats ont suivi le parcours, deux femmes et un homme** :
    - Une personne, bénéficiaire du RSA lors du casting, a trouvé un emploi en CDI à l'issue du parcours.
    - Une personne, demandeur d'emploi lors de son entrée dans le parcours, a trouvé un emploi en CDD et poursuit en parallèle son projet de création d'entreprise.
    - Enfin, un demandeur d'emploi non indemnisé à son entrée dans le dispositif est actuellement employé en CDI dans la restauration avec comme projet de créer ou reprendre un établissement par la suite.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

2. Développement économique

2.1. Lancement de la plateforme Vand'Eco

Le 8 février 2018, la commune de Vandoeuvre lançait officiellement la plateforme « Vand'Eco », à l'adresse www.vandeco.fr.

Partant du constat d'un manque de lisibilité et de visibilité sur les dispositifs applicables en matière de développement économique et d'emploi (exonérations fiscales et sociales, contrats aidés, aide à la création d'entreprise…) mais également sur la disponibilité des locaux commerciaux ou d'activité, la création de cette plateforme numérique locale dédiée au développement économique et à l'emploi vise à informer, créer du lien entre les acteurs économiques vandopériens (entreprises, structures institutionnelles et partenaires économiques) et les personnes en recherche d'emploi ou de stage dans un objectif de développement économique du territoire et d'insertion socioprofessionnelle des publics.
La plateforme se compose de différentes rubriques, très détaillées, couvrant l'ensemble des champs économiques et emploi, sous les grandes rubriques :

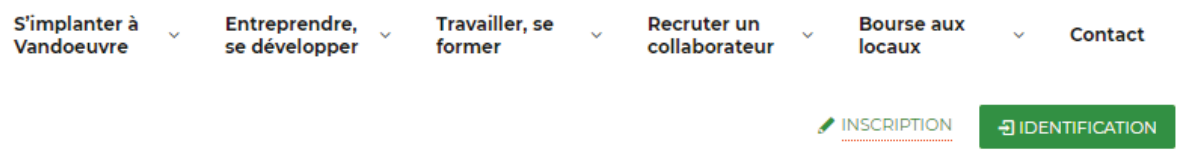

2.2. Ouverture de Cap'Artisans

Le pôle d'activités artisanales Cap'Artisans a ouvert ses portes en octobre 2018, dans le quartier Bizet à Vandoeuvre.

Ce projet, porté par la Commune de Vandoeuvre, avec l'appui financier de l'État (Politique de la Ville), de la région Grand-Est et du département de Meurthe-et-Moselle, a été réalisé par l'EPARECA, filiale de la Caisse des Dépôts développant des programmes immobiliers dédiés aux artisans ou aux commerces, qui a également participé au financement de l'opération. Le CAREP, Centre d'accueil et de ressource des entreprises, qui gère déjà le bâtiment de bureaux Vand'Affaires, dans le quartier Vand'Est, est la structure locale de commercialisation et de gestion du site.

Cap'Artisans, ce sont seize cellules artisanales d'environ 150 m2 chacune, modulables et adaptés à un large panel d'activité.

Compte tenu de sa proximité immédiate avec le Parc des Expositions, le marché de gros de l'Agglomération et la ZAC Roberval et d'un accès facile, le site du Bizet présente un contexte très favorable au renforcement de l'activité économique, en répondant à une demande en locaux artisanaux non satisfaite. Ce projet a donc participé à la consolidation du tissu économique de ce quartier inclus dans les périmètres de la ZFU - Territoires entrepreneurs et du NPNRU. Les études de potentiel réalisées en amont du projet avaient montré que l'offre de locaux à vocation artisanale restait très diffuse et quasi inexistante sur l'agglomération nancéienne. Ainsi, seuls quelques locaux avaient été recensés et uniquement de seconde main et plutôt au sud et à l'ouest de l'agglomération, alors que l'offre immobilière se concentre aujourd'hui sur les bureaux et les grands bâtiments industriels. Ce pôle artisanal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

vient ainsi renforcer l'offre de locaux à vocation artisanale et participer au développement économique de la ville et plus globalement de la métropole du Grand-Nancy.

Le projet a sollicité une forte attente et demande de la part de nombreux artisans de la métropole et au-delà. Les cellules ont ainsi été louées très rapidement, et le pôle est, depuis début 2019, au complet, accueillant des entreprises du bâtiment, de la fabrication industrielle, de la livraison ou bien encore de l'agencement et de la communication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

B. LE PERSONNEL MUNICIPAL

Le développement social urbain d'un territoire en difficulté se fait par les dispositions prises par les pouvoirs publics et notamment par le biais de la Politique de la Ville. Ces dispositions ont pour but de répondre aux problématiques socio-économiques et sociétales urbains et de réduire les inégalités. Les actions mises en œuvre sur le territoire sont portées principalement par les collectivités territoriales en lien étroit avec les acteurs de l'État et les associations.

La mairie de Vandœuvre-lès-Nancy comptabilisait, au 31 décembre 2018, 419 agents permanents, auxquels s'ajoutent 182 vacataires. Au sein de la collectivité, toutes les actions mises en œuvre reposent sur le travail et la coordination de tous les services.

Concernant les coûts à charge pour la collectivité que ce soit pour les frais de personnel ou les autres coûts (cf. tableaux en annexe), il convient de préciser qu'il est appliqué au coût global de chaque service une méthode spécifique de calcul afin d'en faire ressortir la part dédiée au travail lié au QPV.

Cette méthode permet de prendre en compte les coûts soit la mission dédiée à 100% QPV ; soit au coût résiduel calculé en fonction du pourcentage du nombre d'adhérents issus du QPV au sein des structures/associations ; soit au coût résiduel calculé en fonction du nombre d'usagers issus du QPV sur les actions ; soit enfin au coût total ou surcoût total pris en compte du fait de l'extension du dispositif à toute la population vandopérienne.

Il est important de noter que les coûts annoncés sont des coûts résiduels, à savoir minorés des éventuelles subventions perçues des différents partenaires pour chaque action et hors frais de personnels (recensés dans un tableau spécifique).

Au total, l'ensemble des charges de personnel liées aux actions QPV, pour l'exercice 2018, par conséquent s'élève à 2 996 620 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

IV - ANNEXES

A. Tableaux récapitulatifs

Subventions attribuées sur les crédits spécifiques de la Politique de la Ville
par la commune de Vandœuvre-lès-Nancy

	2018 Fonctionnement	2018 Investissement
Pilier 1 "Cohésion Sociale"		
Soutien aux associations sur les différents appels à projets	85 950 €	
Dispositif de Réussite Educative	40 000 €	
Soutien au Conseil Citoyen	8 512 €	
TOTAL	134 462 €	0 €
Pilier 2 "Cadre de vie et Renouvellement Urbain"		
BIZET		205 570 €
Soutien aux associations sur les différents appels à projets	7 250 €	
TOTAL	7 250 €	205 570 €
Pilier 3 "Développement Économique et Emploi"		
Soutien aux associations sur les différents appels à projets	18 000 €	
TOTAL	18 000 €	0 €

TOTAL des 3 Piliers	159 712 €	205 570 €

Soit au TOTAL 365 282 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

Actions menées principalement en direction des publics du quartier prioritaire en matière de développement social et urbain sur les crédits de droit commun par la commune de Vandœuvre-lès-Nancy

	2018	
	Fonctionnement	Investissement
Pilier 1 "Cohésion Sociale"		
Thématique Éducation Parentalité Sport Culture Loisirs		
Vandoeuvre City plage	44 530 €	
Tickets jeunes	146 258 €	
Diverses actions conduites par les services	104 242 €	
Gratuité Vandopériens Médiathèque	40 000 €	
Subventions associations (Fonctionnement - Projets)	614 314 €	
Subventions MJC	558 529 €	
Subvention CCAM	100 000 €	
Subventions ASH	93 901 €	
Aides indirectes associations	1 267 614 €	
Contrat communal étudiant	4 000 €	
Thématique Accès aux droits - Solidarités		
Dotation CCAS	771 500 €	
Dotation Epicerie solidaire	125 000 €	
Prestations personnes âgées	149 476 €	
Subvention fonctionnement - Structures PAGODE COPPENS	56 000 €	
Thématique Santé		
Projets Santé en direction des habitants	39 000 €	
Thématique Prévention Sécurité		
Soutien dispositif de médiation sociale (subvention AVMS)	205 000 €	
Maison de Justice et du Droit - Fonctionnement	8 883 €	
TOTAL	4 328 247 €	
Pilier 2 "Cadre de vie et Renouvellement Urbain"		
Informatisation, rénovation et travaux écoles		444 183 €
Aménagements Côteaux		4 542 €
Accessibilité		176 525 €
Déménagement épicerie solidaire		333 098 €
Terrain synthétique Jacques Sonnet		737 104 €
Travaux sur les bâtiments communaux		229 772 €
Projet FARON		27 655 €
Perte nette de recettes fiscales - abattement TFPB bailleurs sociaux	170 000 €	
TOTAL	170 000 €	1 952 879 €
Pilier 3 "Développement économique et Emploi"		
Subventions et charges Mission locale	50 755 €	
Mise en place de la plateforme numérique pour l'emploi		7 668 €
TOTAL	50 755 €	7 668 €

Soit au TOTAL 6 509 549 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

Actions menées principalement en direction des publics du quartier prioritaire en matière de développement social et urbain sur les crédits de droit commun par la commune de Vandœuvre-lès-Nancy

Charges de personnel liées aux différentes actions menées par les services sur le quartier prioritaire

Direction / Services	Coût total frais personnel 2018	Part dédiée au QPV)	2018
DESU	233 384 €	Missions dédiées à la mise en œuvre de la Politique de la ville	233 384 €
Démocratie locale Vie associative	122 412 €	Pourcentage public QPV	73 447 €
Santé	48 000 €	Pourcentage public QPV	12 000 €
Pôle social	304 805 €	Pourcentage public QPV	174 903 €
Ludothèque	114 983 €	Pourcentage public QPV	47 143 €
Relai Assistant-e-s Maternel-le-s (RAM)	37 438 €	Pourcentage public QPV	17 719 €
Médiathèque	959 895 €	Sur les actions à destination des usagers QPV	239 974 €
École de musique	808 301 €	Pourcentage public QPV	202 075 €
Affaires scolaires ATSEM	1 705 133 €	Surcoût lié au dispositif étendu sur toutes les écoles de la ville	363 000 €
Jeunesse	322 661 €	Service dédié à 100% à un public QPV	322 661 €
Sport	891 190 €	Pourcentage public QPV	534 714 €
Parc Richard POUILLE	565 876 €	Le parc se situe en limite QPV et bénéficie à ses habitants	565 876 €
Apprentis	89 828 €		89 828 €
Adulte-relais	18 647 €		18 647 €
Emploi d'avenir	42 833 €		42 833 €
CUI	58 416 €		58 416 €
TOTAL	6 323 802 €		**2 996 620 €**

A. Montants DSU-CS attribués par l'État et Total des dépenses de la commune de Vandœuvre-lès- Nancy

	2018
Montant DSU-CS	8 160 287 €
Total dépenses	9 871 451 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

B. Montants des Dotations attribuées par l'État

	Contrat de ville du GRAND NANCY 2015 2020			
	2015	**2016**	**2017**	**2018**
DGF Dotation Globale de Fonctionnement	5 462 974 €	4 668 743 €	4 287 837 €	4 249 269 €
DSU CS Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale	6 500 963 €	7 132 966 €	7 776 604 €	8 160 287 €
DNP Dotation Nationale de Péréquation	336 537 €	302 883 €	278 430 €	262 316 €
TOTAL des Dotations de l'État	12 300 474 €	12 104 592 €	12 342 871 €	12 671 872 €
Évolution par rapport à N-1	**↘ de 24 069 €**	**↘ de 195 882 €**	**↗ de 238 279 €**	**↗ 329 001 €**

Évolution des montants de différentes dotations attribuées par l'État

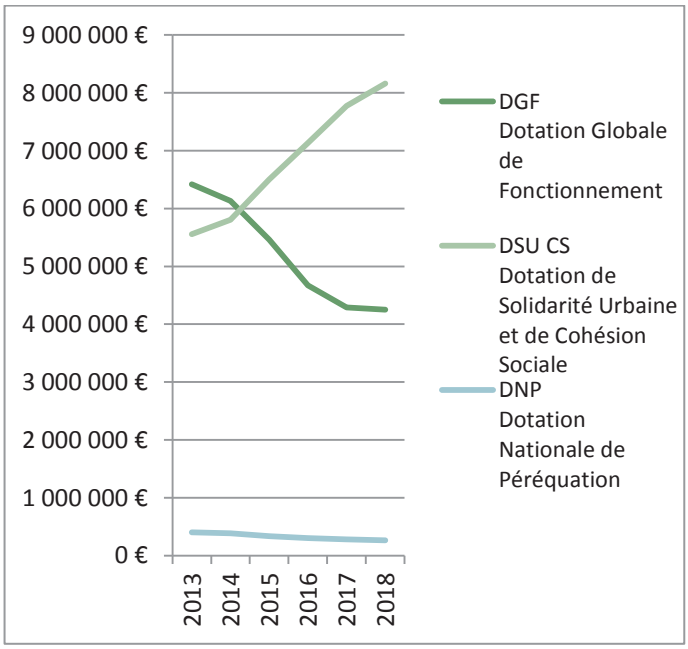

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405473-20190923-DE-20190923-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

B. Textes de références et Rapports Politique de la Ville ONPV

Vous trouverez listés ci-dessous, les textes ou rapports de référence ou d'actualité concernant la Politique de la ville, à savoir :

- LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine dite Loi LAMY ;
- Article L 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2014-173 du 21 février 2014 - article 11 ;
- Décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 ;
- Décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville prévu aux articles L. 1111-2 et L. 1811-2 du code général des collectivités territoriales ;
- La Loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017 ;
- Le Pacte de Dijon « *Cohésion urbaine et sociale : nous nous engageons* », avril 2018 ;
- Le Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE) ;
- Le rapport « *Démocratie participative et quartiers prioritaires : réinvestir l'ambition politique des conseils citoyens* » de la Commission nationale du débat public (2018) ;
- Rapport 2018 de l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV).